

Les tripots du Sénonais et des pays circumvoisins

par Etienne Meunier

Combien de lecteurs se méprendront à la vue de cette étude, estimant que le tripotage est un sujet scabreux ou politiquement provocateur. D'autres évoqueront les sanctuaires patentés où le « gros rouge qui tache » fait communier à l'esprit du régime.

En réalité nous allons traiter d'un sport, sujet pour lequel il ne nous est connu aucune inclinaison. Introduit dans l'enseignement il y a un siècle pour ses vertus militaires, le sport est aujourd'hui célébré pour des vertus qu'il n'a pas : formation du caractère, de la civilité et de l'altruisme. Le comportement moutonnier, le développement de l'agressivité, l'exaltation de l'affrontement micropolien, l'idolâtrie de l'argent et la déification d'un individu en font un instrument de manipulation populaire : une technique du III^{ème} siècle remise à l'honneur depuis la fin du XIX^{ème}.

A ce point de l'exposé, le lecteur a depuis longtemps manifesté son impatience. Si le tripotage n'est ni une pratique publique, ni la fréquentation d'un lieu mal famé, et s'il est bien un sport, quel est il précisément ?

Le tripot n'est autre que le jeu de paume. Un néologisme permet de l'assimiler au tennis couvert.

L'étude de ce noble art évite un dévoiement contemporain : jouer au tripot n'est pas destiné à impressionner les foules. Le sport n'est pas instrumentalisé par l'Ancien Régime. Cette remarque est accentuée par l'état de la documentation. Les fonds d'archives traitent principalement des aspects immobiliers du tripot. Ce biais permet d'évoquer la sociologie de leurs propriétaires et des gestionnaires. Au delà, nous ne savons pas préciser les règles du jeu, les parties endiablées et les spectateurs.

Le jeu de paume est connu dans nos régions de 1514 à 1671. Cette brève existence a néanmoins valu l'attention de la recherche historique locale auxerroise à deux reprises. Mais le bilan de ces études est modeste. Pour notre part, nous tenterons de mettre en évidence un phénomène discret à la dimension des pays de l'Yonne.

Le recensement des jeux :

Nous connaissons à ce jour huit villes ayant eu, ou laissant supposer l'existence de tripots. A Sens, nous en dénombrons au moins

sept. Les installations sont connues non seulement dans les grandes cités comme Sens, mais aussi dans de petites villes telles Villeneuve-l'Archevêque.

I Brienon.

Faut-il s'étonner de ce qu'un prélat dispose d'un tripot à domicile ? L'Eglise n'a jamais interdit l'effort physique. Elle a longtemps coiffé d'une mitre de jeunes hommes qui ne se sont pas nécessairement jetés sur la voie des macérations. Issus de la très haute aristocratie les prélats pratiquaient cet exercice depuis leur adolescence.

A Brienon, le tripot a pu être un réaménagement de locaux ayant eu antérieurement une autre destination. Cette supposition est étayée par le fait que des cuisines, souvent dénommées vieilles cuisines, font suite au tripot. Un petit four termine l'aile. Un escalier au fond du tripot, le long de la cuisine, mène à l'étage¹. Ce jeu de paume est place vers 1537. Son pignon est alors en travaux². Le cardinal de Bourbon a pu partager les jeux de ses royaux cousins.

Un demi siècle plus tard, Pellevé conserve ce tripot qui lui immobilise une des deux ailes de son château.

II Sens.

Il a existé un grand nombre de jeux de paume en ville depuis 1514 : au moins six. Le 27 février 1704 décède à Sens André Couste âgé de 39 ans. De 16 à 25 ans il était d'une agilité extraordinaire à divers exercices dont la paume. Il finit par avoir un embonpoint tel qu'il fallait sept à huit hommes pour le relever de terre avec ses 8 à 900 livres de poids. Pour porter son cercueil on fit appel à 16 garçons bouchers³.

A) L'image Saint-Jean en la rue des Canes près de la porte Saint-Didier, en cette paroisse.

Jehan Chacerat transporte aux Célestins le 18 février 1514, 8 lt. de rente sur la maison vulgairement appelée l'hostel Notre-Dame en la rue Couverte tenant à l'hostel des hoirs de Jehan Burat où pend pour enseigne l'image Saint-Etienne, à Phelippes Rousseau, par derrière à m^e Pierre Grassin et à Gillet Garnier dont en sont à présent détenteurs Estienne Valletat, Pierre Baillet, Loys Garnier et les hoirs de feu Loys Blanchet à cause des maisons qu'ils ont bâti sur les lieux ; et 50 s. de rente sur la moitié d'une maison et jeu de paume en la rue des Caves près de la porte Saint-Didier dont est détenteur Jehan Chapperon, tenant à Estienne Garnier, à m^e Jehan Vincot faulconnier de Mgr. de Sens, et à Jehan Cousin. En échange d'une rente de 10 l. sur une maison en la Grant Rue près Saint-Etienne⁴.

Jehan Chapperon puis Menault Odart possèdent une maison, cour, jardin, jeu de paume dans la maison où pend pour enseigne l'image Saint-Jean, en la rue des Canes, paroisse Saint-Didier, tenant à une cour commune, par derrière à la veuve d'Etienne Camus et au pavé royal en 1525⁵.

B) Belesbat en la grande rue, paroisse Saint-Hilaire.

En 1551-1552, le chapitre reçoit une somme de Nicolas Gorron pour une maison sise en la grande rue faisant le coin de la rue du Piedfort, tenant au jeu de paume du Bel Ebat⁶.

Le 13 janvier 1557 Edme Lamy estuvier à Sens possède une maison et jeu de paume appelés « *le jeu de paulme de Bellebat* » en la grande rue paroisse Saint-Hilaire tenant aux maisons du Chapitre, à celles de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, par derrière à m^e Jehan Ferrand conseiller. Il passe titre nouvel à Jehan Boucher marchand à Sens héritier pour moitié de feu Jehan Boucher époux de Marie Maingon ses père et mère demeurant à Sens de 12 livres 10 sols de rente⁷.

Le 27 avril 1571 Jehan Mathieu prêtre chanoine et serviteur de l'abbé commandataire de Saint-Pierre-le-Vif baille à Jehan Bourgoin de Sens une maison *fort desmolly et ruyné*, consistant en une chambre basse, une petite allée, cave, une chambre haute, garde robe, grenier, en la paroisse Saint-Hilaire tenant au jeu de paume de Villesbat, à Pyot, au jardin de Jean Bellotin locataire deladite abbaye. Le bail est consenti à trois vies ou 99 années, moyennant 12 livres de rente⁸.

Le 2 juillet 1571, on loue à Pierre Lehongre écuyer sieur de la Genest, une maison paroisse Saint-Hilaire tenant à la veuve de m^e Pierre cellier notaire royal, au jeu de paume de Belesbat, et par derrière au chapitre, pour neuf années, moyennant six écus deux tiers⁹.

Le 25 janvier 1603, Marie Lamy veuve de Cantien Mercier, demeurant rue des Prou(vères ?) paroisse Saint-Eustache à paris, nièce de feu Edme Lamy paulmier à Sens, vend ses droits successifs à Jullien Beschin paulmier à Bray¹⁰.

Le 19 septembre 1603 Julien Breschain paulmier à Bray-sur-Seine, baille à Nicolas Lemaire paulmier à Sens « *le jeu de paulme ... aultrement dict et appelle Belesbat assis en la grande rue de ceste ville de Sens avec la maison de fond en comble* » tenant à Jehan Byard, à Laurent (Lelu ?), à Estienne Pr... et à la cour commune moyennant 36 livres¹¹.

C) La Salamandre en la grande rue, paroisse Saint-Hilaire.

Ce jeu de paume existe en 1570¹².

Le 14 février 1581 Nicolas Maucarre laboureur vigneron époux de Marie Jossey constitue à vénérable et scientifique personne Jehan Bourgoing prêtre chanoine du Trésor de la cathédrale curé de Granches deux écus deux tiers six sous et huit deniers de rente à prendre sur une maison consistant en deux chambres basses, une salle au dessus, grenier, paroisse Saint-Hilaire à Sens rue du carrefour du Loup où pend pour enseigne la Sallamande tenant au logis des Tournelles, aux hoirs de Jehan Maucarre et à un petit jeu de paume ; une vinée, une étable derrière ladite maison tenant aux hoirs de Gilles Poueau, audit petit jeu de paume ; un arpent de vigne lieudit les Challoux à Sens ; et sur une maison consistant en chambre basse et grenier, ouvroir sur le devant, petit jardin faubourg Notre-Dame paroisse Saint-Léon et un quartier de vigne lieudit Nauldin à Saint-Pierre-le-Vif ; moyennant 33 écus un tiers¹³.

Le 6 octobre 1583 Jehan Fremy vigneron à Sens époux de Perrette Maucarré et Sébastien Bonnet vigneron à Sens époux de Marie Maucarré, tous héritiers de feu Jehan Maucarré vigneron à Sens partagent un immeuble. Bonnet aura une chambre basse, grenier dessus, attenant la galerie du jeu de paume, un jardin derrière le jeu de paume. Il « *sera pris troys thoises, trois pieds et demy sur le jeu a prandre depuis le premier poulteau faisant separation de troys thoises par dedans la gallerye avec la velouze dudit jeu consistans six pieds de largeur* ». On y fera une cloison. Fremy aura une chambre basse, cave, grenier dessus, assis audit lieu de la Sallemandre, et sur le devant attenant le luis commun¹⁴.

Un extrait de comptes du domaine de Sens datant de la fin du XVII^{ème} siècle cite : « *le jeu de paume de la Salamandre vis à vis la ruelle des Cordeliers qui fait aujourd'hui partie du collège des pères Jésuites* »¹⁵.

Sur ce logis nous disposons d'informations antérieures moins explicites.

Le 19 novembre 1584 Sébastien Bonnet vigneron à Sens possède avec Nicolas Maucarre laboureur à Sens une maison où pend pour enseigne « *la Sallemand* » en la grande rue, paroisse Saint-Hilaire, près le carrefour du Loup, tenant à la maison des tournelles, à Jean Mousseau et par derrière à l'apothicaire Etienne Bouvier. Ils passent titre nouvel envers les chanoines¹⁶.

D) Le Grand Jeu en la grande rue, paroisse Saint-Hilaire.

Le 16 septembre 1582 Jehan Pothier et Pierre Poyen maçons à Sens s'engagent envers Pierre Bonadventure maître paulmier à Sens « *escarreler et recareler avec chaux et sable le platte forme entiere du petit jeu de paulme dudit Bonadventure proche le grand jeu* ». On utilisera les vieux carreaux, on rechargera en terre « *recharger jusques a pierre vifve la bricolle en terre du jeu de paulme et picquer dedans les joins nettoyer et clouer de ...* ». La galerie est exclue du marché. Les travaux s'élèvent à 25 écus. Ils seront achevés avant la saint-André¹⁷. Trois quittances signalent le paiement de 9 écus le 21 janvier 1583, de 4 écus le 12 février 1583 et de 12 écus le 3 avril 1583.

Le 18 octobre 1603 Suzanne (ou Jehanne) Gibier âgée de 25 ans, nièce et héritière d'Edme Lamy paulmier à Sens, reçoit de Marie Hardy veuve de Jehan de Chacerat écuyer sieur de Saintmont 250 l. pour le rachat de 20 l. de rente à prendre « *sur une maison bastimens et jeu de paulme vulgairement dict et appelez le grand jeu assis en la grande rue de ceste ville de Sens devant la palais archiepiscopal* »¹⁸. La rente avait été constituée le 4 mai 1571¹⁹.

Sans doute s'agit il du jeu de paume situé au bout d'une allée proche d'une petite étude vendue par Loise Mignot veuve de Pierre Motet de Sens à Morant notaire royal à Sens le 21 avril 1582. Cette petite étude est située dans la grande rue près du logis de l'archevêque, et tient au logis de la veuve de Jacques de Bourron²⁰.

E Les Étuves d'en haut en la rue Champ feu Guyard, paroisse Saint-Hilaire.

Le 1 avril 1566 Jehan Martin coustellier à Sens époux de Geneviève Chevalier vend à Pierre Bonaventure étuvier à Sens époux d'Edmée Olivier « *ung jeu de paulme autrement trippot appelle le jeu des estuves den hault* » venant du partage de feu Guillaume Chevalier et Loyse Noblet, père et mère de ladite Geneviève. Il est situé en la rue Champ feu Guyard, paroisse Saint-Hilaire, et tient aux murs de la ville, à Mathieu Hérardin, à Pierre Quilley, à Cyret (?) Perier. Il doit 25 s. de rente envers les Célestins et un tiers de 17 sols de rente envers le Collège des treize Prêtres. La vente s'élève à 200 livres²¹.

Le 6 février 1571 Savinien Ja... boucher à Sens époux de Perrette Chevalier et Jehan Marl... coustellier à Sens époux de Geneviève Chevalier partagent une maison venant de la succession de feu Guillaume Chevalier époux de Louise Noblet parents desdites Perrette et Geneviève. Cette maison fait partie de la maison vulgairement appelée les étuves d'en haut, en la paroisse Saint-Hilaire, tenant par derrière au jeu de paume des étuves, à une ruelle commune avec Mathieu Hérardin, à Jehan Nel successeur de Jannoy. Edme Joyeux charpentier et Pierre Page maçon à Sens ont visité les lieux²².

F La Cour Voisines, paroisse Saint-Didier.

Il existe dans la cour de l'hôtel de Voisines deux jeux de paume en 1581.

Claude Odart veuve de Claude Lombardel de Sens baille à Pierron Bonnaventure paulmier à Sens époux d'Edmée Olivier un petit jeu de paulme et une petite boutique sur le devant où il y a une cheminée, et un petit ... de trois pieds de largeur derrière, à Sens en la grand court appelée la court de Voisines, paroisse saint Didier, proche le grand jeu de paulme que ledit Bonnaventure tient à rente de ladite Lombardet moyennant 10 écus de rente l'an. Il existe une gouttière entre les deux jeux « *par laquelle tombent les eaues qui viennent du ciel* » entre le 8 janvier 1581 et 18 janvier 1581²³.

G paroisse Saint-Didier.

Le 8 juillet 1582 Nicolas Lemaire m^e paulmier à Sens rétrocède le bail d'un jeu de paume de la paroisse Saint-Didier pour deux années²⁴.

H paroisse Saint-Benoît

Sébastien Larcher est marchand paumier paroisse Saint-Benoît à Sens le 27 janvier 1586. A la même époque, nous notons la naissance d'Estienne, fils de Sébastien larcher et Claudine Godiau le 21 août 1574 en la paroisse Saint-Hilaire.

III Villeneuve-l'Archevêque.

Le 14 septembre 1564, Philippe Jouan, marchand à Villeneuve-l'Archevêque, veuf de Jehanne Dauldier, et Pierre Guillaume praticien à Lailly veuf, constituent à honorable homme m^e Martin Pierre notaire royal et marchand à Villeneuve-l'Archevêque, 6 lt. de rente moyennant 75 l. Le 28 mai dernier Jehan Morillon le jeune, neveu du constituant, a versé 50 l. devant être employées à *lediffication et construction dung jeu de paulme assiz audit Villeneuve en la rue Grantin*, tenant au constituant, à Phélix Jouan, à ladite rue Traverse, à un jardin derrière la maison des constituants *lequel jeu de paulme est la plus grande partie*²⁵.

Par suite, la rue du Tripot est citée à Villeneuve-l'Archevêque le 8 juillet 1671²⁶.

IV Auxerre.

Il aurait existé six tripots en ville.

Paul Richard a exploité le dépouillement en cours des actes notariés d'Auxerre et rédigé une notice sur les tripotiers-paumiers de la ville²⁷. Il dénombre avec précision près de quatre jeux de paume. Nous reprenons ses éléments en fournissant les justifications archivistiques omises dans son article.

Les dépouillements notariés nous livrent quelques détails sur des incidents entourant la pratique.

François Lebriois avocat au bailliage d'Auxerre qualifié de noble homme en 1564 et 1573, est seigneur de Vincelottes en 1565, 1573 et 1583. Il a épousé avant 1564 Gabrielle Hodoard, veuve du Conseiller du Roi au bailliage de Sens Jacques Minagier. Cette alliance offre à François Lebriois le concours d'une famille de Sens exceptionnelle. Le beau-père Potantien Hodoard est élu de Sens, charge qui procure à ses détenteurs dans la première moitié du XVI^e siècle un formidable outil d'ascension sociale.

Le 5 juin 1565, avec le marchand Nicolas Ducret, le sergent à cheval Christophe Daulmoy et le tailleur Edme Delapierre, redoutant les maladies « *esquelles ilz pourroient tumber par le travail du jeu de paulme* », François Lebriois s'engage à ne pas jouer pendant un an à la courte paume au tripot d'Auxerre²⁸. Le défaillant paiera 35 l., prix de sept aunes de drap estamet d'Abbeville incarnat et noir à 100 s. l'aune avancées par ledit Ducret, dont chacun a reçu une égale portion. Si nul d'entre eux ne joue à la paume, chacun paiera 8 l. 15 s. t. Cet engagement original, enregistré par devant notaire, n'est autre qu'un pari destiné à épargner la santé de joueurs enragés.

A) Le jeu de paume rue descendant du château à l'église Saint-Regnobert, paroisse Saint-Regnobert.

Le 12 mars 1564 on signale l'existence de deux corps de maison en l'un desquels il y a un jeu de paume, en la paroisse Saint-Regnobert, tenant à la rue descendant du château à l'église Saint-Regnobert²⁹.

Nous supposons qu'il est cité dans l'acte de partage de la succession du père d'Edme Tribole le 29 juin 1571³⁰. Dans ce partage, sa fille Marguerite reçoit: un sixième de la justice, terre, prés, cens, rentes, droits de bourgeoisie et autres droits successoraux de Chery, la moitié d'une vinée et étable paroisse Saint Renobert. (l'autre moitié appartient à sa mère Bouthevillain du chef de ladite succession), tenant aux hoirs Boyrot et à un jeu de paume.

B) le Bel Ebat.

Le marchand Pierre Menu possède le jeu de paume dit de Bel Ebat en la rue Neuve en 1569³¹.

C) Le Grand Jeu et la Halle aux Cuirs, ou Grand Tripot, rue de la Fénerie en la paroisse Saint-Eusèbe.

Le 13 juin 1581, François Marchant maître paulmier s'engage à indemniser Jehan Gervais grenetier et Edme Maillard marchand à Auxerre, de l'enchère du Grand Jeu de Paume de la ville d'Auxerre moyennant 141 écus soleil et un tiers, soit 425 livres tournois³².

Le 23 février 1582, on règle les comptes pour raison de loyer et de réparations, entre Claude et Denis Hébert d'une part, et François Marchant maître paulmier à Auxerre d'autre part³³.

Le 24 septembre 1593, Robert Pourrée marchand à Auxerre, commissaire établi à la moitié du jeu de paume de Saint-Eusèbe, promet à François Marchant maître paulmier adjudicataire de ladite moitié, de ne pas le poursuivre du chef du paiement fait par pierre Delye des réparations dudit jeu de paume³⁴.

Le 25 mai 1631 Edme Marchand maître du grand jeu de paume d'Auxerre en la paroisse Saint-Eusèbe est le légataire universel des ses parents François Marchand et Marie Navarre, reconnaît devoir 150 l. de rente à Laurent Delye avocat en Parlement, à raison dudit jeu de paume et pour son droit en la Halle aux Cuirs³⁵.

Le 2 mai 1645 André Morillon couvreur s'engage envers Claude Hébert maître du Grand Jeu de Paume à réaliser la couverture du Grand Jeu et Tripot³⁶.

Une maison voisine du Grand tripot bénéficie de travaux le 14 mars 1648³⁷.

Le 21 août 1651 Claude Hébert marchand tripotier à Auxerre fait exécuter des travaux de couverture au Grand Jeu de Paume³⁸. Le 19 avril 1653 Charles Regnard et Jacques Delaplace perriers de la perrière de Chablis s'engagent à fournir à Claude Hébert marchand tripotier à Auxerre douze toises de pavé propre à paver un jeu de paume, moyennant 14 lt ; la toise³⁹.

Le 25 novembre 1658 Claude Hébert tripotier à Auxerre passe titre nouvel de rente sur un grand corps de logis, rue de la Fénerie, paroisse Saint-Eusèbe, appelé d'ancienneté la Halle aux Cuirs et à présent le Grand Tripot, consistant en une halle ou vinée, deux chambres hautes, cabinet, grenier dessus, vis pour y monter, petite chambre attendant ledit tripot, galerie et une grande cave en voûte, caveron dessous⁴⁰.

Le 8 octobre 1661 Marie Delacour veuve d'Edme Marchant baille à Nicolas Gaveret maître paulmier à Nevers époux de Barbe Mangenot, le bâtiment, tripot, halle aux Cuirs appelé vulgairement le Grand Tripot tenant par devant à la rue de la Fénerie, et par derrière à la rue Berault⁴¹.

Le 26 avril 1664, la salle du Grand Jeu de Paume est convertie momentanément en salle de théâtre⁴².

Le 29 mai 1664 Pierre Marchant maître paulmier du Grand tripot, époux d'Anne Fromont, possède le Grand Jeu de Paume⁴³. Le 9 avril 1664 le couvreur Claude Carré s'engage à réaliser des travaux de couverture au jeu de paume pour Pierre Marchant maître dudit jeu de paume⁴⁴. Le 4 juillet 1671 est dressé l'inventaire après décès de Pierre Marchant maître du Grand Jeu de Paulme d'Auxerre⁴⁵. Le même jour, et devant le même notaire, Anne Fromont veuve de Pierre Marchant maître du Grand Tripot signe son contrat de remariage avec César Thibault, fils de Dominique maître paulmier à Semur.

Le 5 août 1674, Jean Cuillier couvreur s'engage à opérer des travaux de couverture au jeu de paume d'Auxerre envers César Thibault paulmier⁴⁶.

D) le jeu de paume de la rue descendant des Jacobins à Saint-Pèlerin, en la paroisse Saint-Père.

Le 10 mars 1579 Drouet Symonet receveur du domaine du Roi baille à Pierre Menu m^e paumier, le jeu de paume sis en la paroisse Saint-Père, en la rue descendant du Carré Bureteau à l'église Saint-Pèlerin.

Le 13 juin 1594 le paumier Nicolas Leford prend en location la maison et jeu de paume sis en la paroisse saint-Père, rue descendant des Jacobins à Saint-Pèlerin. ⁴⁷.

En 1599 Denis Habert y est tripotier paumier⁴⁸.

E) Le tripot d'Enfer.

Une maison attient au jeu de paume dit le Tripot d'Enfert le 27 janvier 1621⁴⁹.

F) Le jeu de paume de l'Autre Monde, rue Saint-Siméon, paroisse Notre-Dame-la-Dhors.

Ce jeu de paume est cité en 1591⁵⁰.

V Nogent-sur-Seine.

En 1590, à la suite d'une plainte du voisinage, le tripot de Nogent-sur-Seine ferme. Il était alors situé au coin de la rue Saint-Epoing. Le propriétaire est autorisé à en construire un autre, à condition qu'il ne gêne pas le voisinage. Il s'est installé sur la place des Petits Prés⁵¹. Evoquant cette salle, Albert Willock indique que le terrain de jeu avait pour dimensions réglementaires : 28,50 mètres de long, 9,50 mètres de large et 7 mètres de hauteur sous plafond. Le sol s'inclinait légèrement de dix centimètres en direction du filet central. Tenu par des cordes, le filet est suspendu à 1,20 mètre du sol avec une flèche de 0,92 mètre. Les spectateurs sont logés dans

une galerie qui court sur trois des murs du tripot. A la simple projection d'une balle d'étoffe est venu s'ajouter la propulsion par une raquette vers le XIV^{ème} siècle.

VI Courtenay.

Le 25 octobre 1595 Mathurin Guillemyn et Loys Hubert maçons à Sens feront à neuf *ung trippot* à Courtenay avec 80 toises de murailles, pour Jehan Borderon sergent royal au bailliage de Courtenay, d'ici mars prochain, moyennant 40 s. la toise⁵².

VII Bray-sur-Seine.

Le 19 septembre 1603 Julien Breschain paulmier à Bray-sur-Seine baille à un paulmier de Sens le jeu de paume de Belesbat à Sens. Du fait de son métier, il est permis de supposer qu'il gérait un tripot à Bray.

VIII Joigny.

Hector Doys paulmier époux de Marye Gascard vit le 4 août 1632⁵³.

IX Vézelay

Il existe une rue du Tripot en ville en 2003, entre l'église paroissiale Saint-Etienne et la place de la basilique.

La disparition des tripots :

A la fin des guerres civiles dites de Religion, force est de constater que le nombre de tripots a dangereusement diminué. Dès 1600, il n'y en aurait plus que deux à Sens et à Auxerre, contre six une génération auparavant.

Passé le milieu du XVII^{ème} siècle, les tripots disparaissent. Ils ne sont plus cités à partir de 1632 à Sens et de 1680 à Auxerre. Ils s'ouvrent alors aux activités théâtrales, preuve de leur faible occupation par les sportifs. A Auxerre ils accueillent des troupes de théâtre dès 1664. Le 26 avril 1664 Claude Paradis menuisier s'engage moyennant 85 lt. envers le sieur Chasteauneuf comédien du Roi de présent à Auxerre, à lui faire un « *théâtre propre à faire la comédie* » dans la salle du Grand Jeu de Paume, d'ici jeudi prochain, pour pouvoir y jouer vendredi prochain⁵⁴. Le 13 juillet 1671 François Petit menuisier s'engage envers Henry de Brotière sieur de la Rozière, Jacques Troche, Jacques de la Brière sieur d'Alidor, Nicolas Pralin, Pierre Duval et Jean Berger comédiens de la reine, de présent à Auxerre, à leur faire un théâtre au jeu de paume d'Auxerre, avec trappe au milieu et une place pour habiller les acteurs, d'ici trois jours, pour 66 livres⁵⁵.

A Lyon, ils font place à des salles de spectacle au XVII^{ème} siècle⁵⁶.

D'autres pratiques sociales se sont-elles substituées au jeu de paume ? Le jeu de quille est pratiqué dans les campagnes, et figure parmi les revenus seigneuriaux. Les compagnies de l'Arquebuse ont succédé aux Francs Archers et se referment sur des pratiques élitaires. Les activités

physiques auraient elles cédé le pas à des activités intellectuelles : académies, bibliothèques, salons, cercles, etc ... Ce serait supposer une identité de clientèle et un essor de la vie intellectuelle profane. L'irruption de la vie théâtrale au sein des tripots plaide en ce sens, de même que l'absence de tripots dans les villages ruraux et les faubourgs ouvriers des villes.

Il reste l'image péjorative qu'a légué ce sport à la postérité, qui a pu contribuer à son agonie. Le jeu de paume serait il une victime de madame de Maintenon ? Les prédicateurs puritains, huguenots pour commencer au XVI^{ème} siècle, puis par la suite et par le fait d'une surenchère catholiques, n'apprécient pas ces rassemblements où l'étroitesse de la galerie et le mélange des sexes autorisent bien des tripotages sans rapport avec le maniement de la balle.

Il est vrai que les beaux messieurs courraient la gloire sur d'autres fronts. Le jeu de paume n'aura pas la chance de l'arquebuse au coup plus sec mais plus durable.

Les maîtres de jeux de paume :

Les tenanciers sont des professionnels aguerris circulant de ville en ville. A Auxerre on serre la paume de Nevers (1661) et de Semur (1671) ; à Sens celle de Bray (1603). Les Bonaventure de Sens et les Marchant d'Auxerre sont présents, soit dans plusieurs tripots, soit sur plusieurs générations. Les recherches à venir devraient conforter cette observation et livrer une cartographie des déplacements de ces professionnels de ville en ville.

A leur arrivée, les maîtres ne sont pas toujours propriétaires des locaux. Ils louent des bâtiments à la bourgeoisie locale qu'ils aménagent. Le sol et les fenêtres sont l'objet de réfections. Trop d'accidents mortels sont liés à des refroidissements des joueurs, comme par exemple le roi Louis X en 1316. La galerie est par contre d'un moindre entretien. Le voisinage d'une cuisine à Briennon fait songer à une restauration sur place. A Sens, le fait qu'un des jeux ait pris place dans des étuves permet de supposer que les joueurs pouvaient bénéficier de bains pour se laver.

Les maîtres manquent d'imagination dans la dénomination de leurs tripots puisque Sens et Auxerre ont en commun le Bel Ebat et le Grand Jeu.

Les éléments généalogiques n'établissent pas que les maîtres aient fait fortune et que leur descendance ait connu de brillantes ascensions sociales. « La passion ne nourrit pas son homme ».

Nous constatons une forte diminution du nombre de tripots à la fin des guerres civiles dites de religion, et une tendance à se reconvertir dans l'accueil des spectacles à partir du règne personnel de Louis XIV. Ce sport est passé de mode, et pour se dépenser les garçons ont les champs de bataille. Louis XIV décuple les effectifs de ses armées et on se bat pour avoir l'honneur de bénéficier d'une mention dans les gazettes et d'une marque d'attention royale.

La reconversion dans le marché du spectacle butte sur l'étroitesse de ce marché. Elle ne fait que retarder la disparition des salles de jeu de paume sans permettre l'émergence de professionnels assurés de leur gagne pain. Quand les derniers maîtres de jeux de paume seront décédés, les spectacles devront trouver de nouveaux hébergements. Les collègues prendront le relais. Ils saisiront la balle au bond pour tirer parti des vertus éducatives des spectacles.

Pour notre part, nous restons songeur à l'idée de ce qui pouvait bien se passer dans la galerie. Le départ des spectatrices attirées par d'autres modes a tué l'intérêt pour les joueurs. Elles se sont lassées des tripotages des ces messieurs. Les filles n'auront pas les mêmes jeux que leurs mères : leur pudeur était plus grande et le siècle n'en fut que plus grand, n'en déplaît aux Libertins.

Notes

¹ Etienne meunier. Le château de Briennon en 1584 et 1654. L'Echo de Joigny, n° 60, 2003, p. 40 et 43.

² AY, G 492.

³ Théodore Tarbé. Recherches historiques et anecdotes sur la ville de Sens, sur son antiquité et ses monuments. Seconde édition, Paris, 1888, p. 65.

⁴ bibliothèque municipale de Sens, manuscrit 53, f° 93 r°, m° Robiqueau et Maillet, Sens.

⁵ « la grant rue : Menault Odart ou lieu de Jehan Chapperon doit chacun an le jour de Pasques cinquante solz tournois de rente sur une maison court et jardin jeu de paulme et plusieurs chambres assise en une maison où pend pour enseigne lymage Sainct Jehan en la rue des Canes près la porte Sainct Didier tenant dung long aux hoirs feu Estienne Garnier daultre à une court comune dung bout par derrier à la vesve feu Estienne Camus et daultre au pavé royal L s. »

⁶ AY, G 808.

⁷ M^e Chomereau.

⁸ AY, 3E22-41.

⁹ AY, G 1358.

¹⁰ AY, 3E22-959.

¹¹ AY, 3E22-959.

¹² Théodore Tarbé. Recherches historiques et anecdotes sur la ville de Sens, sur son antiquité et ses monuments. Seconde édition, Paris, 1888, p. 54.

¹³ AY, 3E83-50.

¹⁴ AY, 3E22-1058.

¹⁵ AN Q¹ 1645, f° 15 r°.

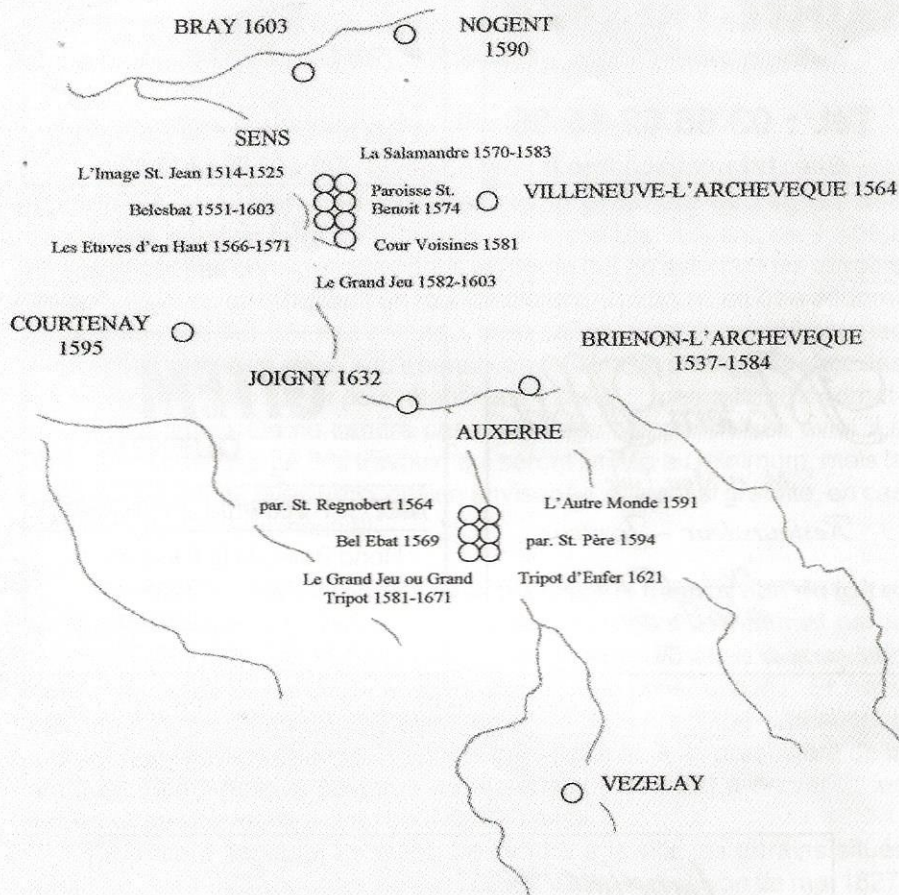
¹⁶ M^e Morice, Sens.

¹⁷ AY, 3E22-1058.

¹⁸ AY, 3E22-959.

¹⁹ M^e de Bourron, Sens.

- ²⁰ AY, 3E71-45.
- ²¹ AY, 3E71-33.
- ²² AY, E 470, f° 16 r°.
- ²³ AY, 3E83-50.
- ²⁴ AY, 3E22-1058.
- ²⁵ AY, E 475.
- ²⁶ M^e Chevalier, Villeneuve-l'Archevêque.
- ²⁷ Paul Richard. Les tripotiers-paumiers d'Auxerre (1500-1700). BSSY, tome 96 (1953-1956), p. 99 à 104.
- ²⁸ AY, 3E6-435. L'acte retranscrit dans sa quasi totalité, a donné lieu à un court article d'Henri Forestier. Peste et jeu de paume en 1567. Annales de Bourgogne, XII, (1940), p. 80. Le texte n'évoque pas la peste.
- ²⁹ AY, 3E6-435.
- ³⁰ M^e Mamerot, Auxerre.
- ³¹ Max. Quantin. Histoire anecdotique des rues d'Auxerre, rééd. 1979, p. 165. Référence AY, prieuré de Saint-Eusèbe. A cette occasion l'auteur précise qu'à l'origine on jouait à la main nue ou avec un gant double. Par la suite on a fait usage de raquette. Le jeu de courte paume se joue dans une salle dallée et fermée dont le mur est souvent peint en noir. Il existe par ailleurs un jeu de longue paume qui se joue en extérieur sur une grande place.
- ³² AY, 3E7-8, n° 103.
- ³³ AY, 3E6-409.
- ³⁴ AY, 3E7-99, n° 225.
- ³⁵ AY, 3E7-173, n° 173.
- ³⁶ AY, 3E7-148, n° 60.
- ³⁷ AY, 3E7-171, n° 67. Cette maison appartient à Sébastien Dubois arquebusier de monseigneur le Prince (de Condé).
- ³⁸ AY, 3E7-175, n° 128.
- ³⁹ AY, 3E7-177, n° 47.
- ⁴⁰ AY, 3E7-4, n° 57.
- ⁴¹ AY, 3E7-321, n° 58.
- ⁴² AY, 3E7-188, n° 133.
- ⁴³ AY, 3E6-30.
- ⁴⁴ AY, 3E6-28.
- ⁴⁵ AY, 3E6-46.
- ⁴⁶ AY, 3E7-198, n° 120.
- ⁴⁷ AY, 3E6338.
- ⁴⁸ Richard, *op. cit.*, p. 101.
- ⁴⁹ AY, 3E7-30, n° 16, inventaire après décès de Claude Thierry veuve de François Baudesson, dont la maison est attenante.
- ⁵⁰ Richard, *op. cit.*, p. 101.
- ⁵¹ Albert Willock. Nogent-sur-Seine, des origines au XX^e siècle, 1991, p.223.
- ⁵² AY, 3E22-1070.
- ⁵³ Registre paroissial de Saint-Jean de Joigny.
- ⁵⁴ AY, 3E7-188, n° 133.
- ⁵⁵ AY, 3E7-195, n° 200.
- ⁵⁶ Françoise Bayard. Vivre à Lyon sous l'ancien régime, 1997, p. 310.



**TRIPOTS ET PAUMIERS DU SENONAI
ET DE PAYS VOISINS**

SAINT-JACQUES JOIGNY SAINTE-THÉRESE

Tél. : 03 86 62 15 06

Site : <http://stjacq.free.fr>

Bertrand

• Fuel domestique
BP SuperFioul

• Lubrifiants
BP et Mobil

• Vidanges
Fosses - Puisards
Canalisations

• Ramonages
Entretien
de chaufferie



Une équipe à votre service !

6, rue Robert Petit - 89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 12 99

Modern Hôtel

M. et Mme Tible

Restaurateur - Traiteur

rue Robert Petit

89300 Joigny

Tél. : 03 86 62 16 28 - Fax : 03 86 62 44 33

GITEM QUENTIN

IMAGE - SON - MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

Rond Point de la Résistance

89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 50 71

Fax : 03 86 91 45 83

Imprimerie Fostier

Communication & Production Graphique



C'est l'impression qui compte

6, rue de la Fontaine - 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Tél. : 03 86 63 23 21 - Fax : 03 86 91 16 93

4, rue Thibault - 89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 10 40 - Fax : 03 86 62 18 72

E-mail : imp.fostier@wanadoo.fr

Restauration et Monarchie de Juillet à Joigny

par Bernard Fleury

Le 24 octobre 1813, le conseil municipal avait adressé à «l'Impératrice, Reine et Régente» la lettre patriotique et enflammée que l'on sait, pour l'assurer de son entier dévouement. Le 28 novembre 1813, Marie Puisoye était élue rosière et dotée de 600 francs pour être mariée à Louis Rativeau, ex-sergent du 7^e de ligne, 20 ans de service, selon la coutume impériale, le jour anniversaire du couronnement de l'Empereur.

Le 13 mai 1814, le même conseil municipal envoyait le maire Billebault et les conseillers Barry et Charié-Bérillon en députation pour « déposer aux pieds du trône de SM Louis XVIII, le tribut de l'obéissance et de la fidélité des habitants de Joigny » sous la forme d'un libelle voté par le conseil¹.

La soumission au roi était à la hauteur de celle vouée à l'Empire quelques mois plus tôt. Dans l'intervalle, les événements avaient fait évoluer les sentiments!

Dans les premiers mois de 1814, les troupes «alliées» (pratiquement tous les pays d'Europe s'étaient ligués contre l'Empire) étaient entrées dans Paris; à Joigny, elles y étaient déjà fin janvier.

Leur arrivée à Joigny, en l'occurrence, les troupes russes du général Sperberg aurait pu avoir de graves conséquences pour la ville.

1 - «Sire, La ville de Joigny dépose aux pieds de Votre Majesté l'hommage de son amour et de son respect. Elle partage les sentiments et les acclamations qui, en revoyant son roi légitime, ce monarque chéri que ses vœux appelaient depuis tant d'années, se croit assurée d'un bonheur inaltérable. Sire, la ville de Joigny est digne de vos bontés, elle a beaucoup souffert des maux de la guerre et elle sent mieux qu'une autre le prix de cette heureuse paix que le retour de Votre Majesté assure à l'Europe entière. Daignez, Sire, compter les habitants de Joigny au nombre de vos plus fidèles sujets et recevoir leur serment d'obéissance et de fidélité à la personne auguste de Votre Majesté et à l'illustre famille des Bourbons».

Le Chevalier d'Albizzi sauve Joigny.

Les dirigeants des troupes alliées approchant de Joigny avaient envoyé une avant-garde commandée par un jeune officier, sans doute imbu de ses prérogatives de vainqueur. Il fut mal reçu; «arrêté, maltraité, menacé d'être fusillé». De l'avis même des membres du conseil municipal de Joigny, «cette conduite de la part d'une ville, qui était déjà envahie, devait attirer sur elle toutes les apparences du crime; elle devait être réduite en cendres!».

Le général major Sperberg du corps des partisans du général Comte Platov, au service de sa majesté l'Empereur de toutes les Russies, avait effectivement reçu des «ordres sévères, qu'on avait cru devoir me donner, précise-t-il, d'après le rapport inconsidéré d'un jeune homme» (Il parle du jeune officier de l'avant-garde, qui, blessé dans son orgueil, souhaitait mettre la ville à feu et à sang).

C'est alors que, le maire étant absent, le citoyen D'albizzi, redevenu le chevalier d'Albizzi, premier adjoint, intervient. Le général Sperberg est impressionné par «ce vénérable vieillard [qui] vint au devant de [lui] apporter les clefs de la ville accompagné de sa famille suppliant de conserver leur père». Selon le rapport du conseil, il «s'offrait généreusement en victime expiatoire» de l'outrage commis sur la personne d'un officier allié, en assurant que cet «attentat» était étranger aux habitants de la ville.

Cette attitude bouleversa la sensibilité du général Sperberg; il avait la grande satisfaction que, par son témoignage agréable, le chevalier ait pu trouver les mots pour faire reconnaître l'innocence des Joviniens et les protéger «des fureurs de la guerre ... et des soldats disposés au carnage», transformant «un jour de deuil et d'horreur en un jour de joie»!

Il précisera tout cela dans une lettre adressée depuis Paris le 23 mai 1814, quelques semaines après son départ de Joigny.

Dans leur réponse les membres du conseil municipal, terminaient leurs remerciements en témoignant de leur «reconnaissance ... à l'un et à l'autre; ces beaux traits de dévouement, de générosité et d'humanité ne s'effaceront jamais du coeur des habitants»; ils terminent en lui faisant part de leur décision de consigner ces faits sur les registres municipaux afin que le rapport de ces faits soit transmis aux générations futures.

Il faut noter que la mémoire du chevalier d'Albizzi parvient jusqu'à nous par l'intermédiaire d'une rue de Joigny qui porte son nom.

L'administration municipale continue à défendre ses finances

L'occupation des «alliés», arrivés fin janvier, ne dépassa pas le mois d'Avril 1814, mais certains en avaient profité aux yeux des membres du conseil.

Le maire est autorisé à poursuivre le sieur Soupé, qui a acheté les pailles des troupes alliées pour un prix dérisoire et les a revendues avec un substantiel bénéfice. Il refuse cependant de payer l'amende «car on lui doit beaucoup plus».

Les bouchers n'ont pas livré les peaux des bêtes tuées pour la nourriture des troupes alliées, leur prix devant servir à payer les gardes magasins¹. Eux aussi refusent prétendant que le prix des peaux ne suffit pas à les dédommager des frais d'abattage! Ces décisions faisaient partie intégrante de l'examen du budget de 1815.

La préoccupation essentielle reste cependant le problème de l'octroi, que les conseillers voudraient supprimer car préjudiciable au commerce. Une commission de trois membres est nommée dans ce but; mais son président, Charié, démissionne et les deux autres membres refusent d'en assurer l'examen. C'est le maire lui-même qui s'attelle à la tâche.

Il rappelle que le conseil a toujours réagi contre l'octroi qui doit rapporter 20.000 francs -en fait beaucoup moins- et contre la quote-part pour le dépôt de mendicité abusivement porté à 6.000 francs pour Joigny alors que Sens ne paie que 1.000 francs pour une population qui est le double de celle de Joigny.

Billebault joue alors sur la comparaison entre le précédent gouvernement qui «imposait d'énormes efforts militaires» et «le nouveau gouvernement paternel qui s'occupe à réparer les erreurs passées»! Il s'appuie sur une affirmation de l'abbé de Montesquieu préconisant que seules les dépenses purement municipales soient financées par le budget de la commune, excluant les dépenses relevant de l'Etat ou du Département comme le traitement du commissaire de police, les bâtiments et lits militaires, le dépôt de mendicité, les prisons.

Il en déduit un budget excluant: le dixième des propriétés foncières pour le culte, le «contingent» de la ville pour le traitement du préfet, le centième des revenus pour l'hôtel des invalides, le traitement du commissaire de police et ses frais de bureau, les lits militaires, l'entretien des casernes, «le contingent du dépôt de mendicité», le dixième du produit des coupes de bois dans ce même but.

En conséquence, il établit un budget en recette, hors octroi, de 46.785 francs et en dépenses à 26.165 francs et il décide de ne pas inscrire les recettes de l'octroi. Mais s'avisant que seul le ministre de l'Intérieur pouvait en décider, il décide de le rencontrer; Pinteau, négociant, lui est adjoint. Il demande, en outre, la présence et l'appui des membres de l'Yonne de la chambre des députés, le baron Desfourneaux et Monsieur Dumotard.

1 - Ils sont nommés ainsi que le nombre de peaux dues, cela permet de situer l'importance de la profession en général et de chaque boucher en particulier: Denis Puisoye 6 peaux, Martin 4, Yvoret 17, Augustin Puisoye 8, Chauvin 8, Deschamps 11 et Vignerot 16.

Quel sera le résultat de cette démarche? Nous ne le savons pas précisément. Toujours est-il que le «passage» de la duchesse d'Angoulême coûtera à la ville, après vérification des mémoires la somme de 2.870 francs, somme portée au budget de 1815, car le reliquat de 1814 n'y suffisait pas.

De même, le 31 décembre de 1814, pour préparer l'arrivée du 7^{ème} régiment des Lanciers Berry, le conseil est invité à régler les importants travaux, 4.229 francs, qui durent être faits aux casernes saccagées par les troupes «alliées» (remplacement des tables, bancs, planches à pain, râteliers, etc). De plus, ce régiment est important; le nombre des soldats impose le logement partiel chez l'habitant; mais le conseil rappelle que les «habitants ont eu à souffrir de l'occupation et d'une mauvaise récolte» et que les casernes et le vieil hôpital devraient suffire à loger 400 hommes. Se référant à un décret impérial du 11 juillet 1810, le conseil souhaite limiter la garnison à ce chiffre. Pourquoi ne pas loger une partie du régiment à Villeneuve et à Briennon? Cependant, en attendant la décision, on établit une liste de 302 personnes susceptibles de loger les lanciers!

Un autre problème, vestige des guerres de l'Empire, n'est pas encore complètement résolu: celui des prisonniers de guerre espagnols. On décide de vendre le matériel de couchage mis à leur disposition, mais, au moment de le solder, on s'aperçoit qu'il a eu tendance à disparaître au profit des militaires français, c'est sûr, mais aussi surtout à celui des troupes «alliées», cosaques en début d'année, puis autrichiennes, pendant le mois d'avril 1814, installées à l'ancien hôpital de la comtesse Jeanne; en effet, depuis la Convention ce dernier avait servi soit de prison, soit de camp de prisonniers ou encore d'annexe de la caserne. Sur 150 couvertures et autant de paillasses, il n'a pu en être vendu respectivement que 7 et 9.

Finalement, les Lanciers coûtèrent 8.427 francs, sans compter les réparations à faire aux casernes et aux écuries de la Commanderie de Louis Hattier s'élevant à 1.132 francs. En fin de compte, le déficit du budget de 1814 s'élevait à 13.487 francs et le conseil décidait d'appeler le gouvernement au secours.

Cependant, le 15 novembre 1814, Louis André Lecomte, avocat, avait été nommé adjoint au maire en remplacement de Ferrand Bussy décédé. Bien entendu, il prêtait serment d'obéissance et fidélité au Roi¹.

Le maire délèguait aussitôt au nouvel adjoint les fonctions d'officier d'état civil.

1 - La formule complète, telle qu'elle est transcrite dans le registre des délibérations, est importante, mais l'on verra que ce serment, comme beaucoup d'autres, ne pesait pas lourd devant les nécessités du moment.

Le voici:

«Je jure et promets devant Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence avec l'ennemi, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, qui seraient contraires à son autorité et, si, dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trouve quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi» En foi de quoi, nous avons rédigé le présent acte que nous avons signé avec Monsieur Lecomte. Signé Billebault de Villeprevoise.

Les armoiries de la ville

C'est le 6 janvier 1815, que le conseil municipal de Joigny s'avise qu'il ne possède plus les lettres patentes authentiques lui permettant d'arborer les armes de la ville; aussi le conseil se met-il en devoir de se mettre en règle.

Tout d'abord, on rappelle la composition de ces armes:

«Les armoiries de la ville de Joigny représentent la ville elle-même sur champ d'argent en perspective du côté du midi:

«L'hôtel de ville surmonté de girouettes, les églises, le château et les autres bâtiments ajourés de même, eseurés de gueule, la porte ouverte, les tours ajourées, maçonnées de sable et sur l'ouverture de la porte un maillet le manche en haut.

«L'écu, orné d'une coquille, supporté par deux aigles regardant»

On précise ensuite qu'elles sont aussi vieilles que la ville elle-même.

Elles existent sur la porte aux Malades rebâtie sous le règne de François 1^{er} et sur la porte principale de l'hôtel de ville construit en 1727.

Il est précisé qu'il est «impossible de retrouver chartes ou lettres patentes qui ont été enlevées ainsi que presque tous les titres de la ville lors des longs séjours des troupes alliées dans cette ville»

Le conseil autorise le maire à réclamer le renouvellement des anciennes armoiries «en demandant à ne payer que les droits simples de renouvellements d'armes».

Le conseil est toujours soucieux des finances de la ville.

Le conseil municipal est complété

Les conseillers municipaux restaient en fonction pendant six ans et étaient renouvelés ou reconduits par moitié tous les trois ans.

Décimés par les décès, il ne restait de la première moitié que trois conseillers: MM. Bonnet-Veron, Piochard Debèze et Lesire aîné; huit nouveaux sont nommés par ordonnance du roi du 30 octobre 1814: Quatrevaux Edme, Simonet Jean Gabin, Lepelletier des Ruaux, Piochard Hippolyte François, Grouselle François Antoine, Saffroy Edme Olivier, Dumont Théodore, Gauné Louis Joachim.

Ils sont installés le 13 mars 1815¹.

Tous prêtent le même serment que Lecomte le 15 novembre 1814.

Quelques jours plus tard, ils adressent au Roi le témoignage de leur fidélité, de leur respect et de leur dévouement.

1 - La seconde moitié était composée de Chomereau Edme Charles, Pérille Marien Germain, Piochard La Bruslerie Pontigny, Boileau Virgile, Folleau Michel, Thibault Claude Jean-Baptiste Marie, Lesire Louis Charles (de la Place), Charié Yver Charles Joachim, et Lefebvre Charles Jean-Baptiste.

Les Cent Jours

Nous venons de voir avec quelle obséquiosité, les responsables municipaux s'adressaient à Louis XVIII l'assurant de leur dévouement et de leur fidélité encore fin mars 1815.

Pourtant les mêmes, le 21 avril suivant, moins d'un mois après, prêtent à nouveau serment; cette fois-ci, le texte, plus court, est tout aussi explicite, mais il s'adresse à l'Empereur:

«Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur».

C'était le début des Cent Jours. Napoléon avait débarqué à Golfe-Juan et avait regagné Paris en passant par Joigny (La nourriture des troupes dites -plus tard- de l'usurpateur, sera facturée 2363 francs en 1816).

Le 13 mai, le conseil enregistre les décisions du décret impérial du 20 avril 1815, pris après avis de la «commission extraordinaire de l'Empereur dans la 18^e division militaire»:

«Sont nommés:

«Maire, Le Comte, adjoint actuel, propriétaire,

«Premier adjoint, Grouselle, ancien militaire décoré,

«Deuxième adjoint, Simonet, avocat»

Suit la liste des membres du conseil au nombre de 30¹.

Tous entrent immédiatement en fonction et prêtent serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur avec le même enthousiasme que pour le roi un mois avant.

Comme c'est la coutume, le premier adjoint, Grouselle, est chargé des affaires militaires et le second, Simonet, de l'état-civil.

Le 21 juin 1815, c'est au tour du principal du collège Mitellete Mathieu Simon et de ses adjoints, Baudoin Leau Jean-Baptiste, régent de première et de grammaire et Peregte Louis Antoine, régent élémentaire, de faire allégeance à l'Empereur.

Pourtant 3 jours avant, le 18 juin 1815, Napoléon avait perdu la bataille de Waterloo et abdiquait.

1 - Billebault, ex-maire, Lesire fils aîné, Piochard Debèze, Pérille André, tanneur, Quatrevaux Edme, marchand de drap, Saffroy, négociant, Dumond, notaire, Gauné, greffier, Le Pelletier des Ruaux, Piochard Hippolyte, inspecteur de la navigation, Lefebvre Hardoin, Chomereau Breigny, propriétaire, Sauleau Michel, marchand de drap, Boileau Virgile, confiseur, Ferrand président du tribunal, Devarenne Pierre Michel, épicier, Thibault, notaire, Pérille Marie germain, tanneur, Lesire Louis Charles, négociant en vins, Courtois, pharmacien, Piochard Labrûlerie, propriétaire, Barry Claude, marchand de bois, Lallier, médecin, Camus, légionnaire, Zanotte, imprimeur, Bouvet, officier en retraite, Lavollée, entrepreneur de tabac, Lefebvre Malbeck, propriétaire, Badenier La Perrière, propriétaire.

Cette liste plus nombreuse que la précédente est quasiment un recensement des notables de la ville, où l'on retrouve tous ceux qui avaient fait allégeance au roi.

La deuxième Restauration

Organisation et action politiques

La municipalité dirigée par Lecomte continue à administrer la ville et prend, notamment, une ordonnance à propos d'une épizootie bovine durant l'été.

Lecomte aura eu surtout à régler l'affaire du 4^{ème} régiment de Hussards; arrivant en étape à Joigny, ses soldats et officiers n'acceptaient pas les nouvelles arrivant de Paris qui annonçaient le désastre de Waterloo; ils firent subir les pires sévices à tous ceux qui «colportaient les mauvaises nouvelles» entre le 21 et le 24 juin 1815¹.

C'est seulement le 18 novembre, qu'en fonction d'une ordonnance royale, «est nommé maire, Chaudot Antoine, propriétaire, membre du corps électoral, en remplacement, est-il précisé, de Billebault démissionnaire,

«premier adjoint, Gauné Vulfranc, négociant, juge au Tribunal de commerce, en remplacement de Lecomte, chargé de l'état-civil et des affaires militaires,

«deuxième adjoint, Lambert Picard, négociant, chargé de l'entretien des chemins et de la surveillance de la police»

On faisait allégrement l'impasse sur les Cent Jours et la nomination de Lecomte, qui avait tout de même administré la ville pendant 6 mois.

Si les responsables municipaux, essentiellement les notables, ne variaient guère, mis à part quelques changements de poste, les responsables subalternes sont l'objet d'une attention particulière en même temps qu'on reprend en compte les dettes et les célébrations propres à l'Ancien Régime.

Besnard, secrétaire en chef de la mairie, démissionne et est remplacé par Lefebvre Malbeck.

L'école privée du sieur Ferron est fermée et il lui est interdit de recevoir des élèves; il est privé de son indemnité d'instituteur.

Cornillon Alexandre Thibault est nommé premier appariteur en remplacement de Chollet car, «pour une bonne police, il faut des agents dans le sens du gouvernement royal et qui puissent inspirer confiance».

D'Albizzi, Boulard père, Charié Bérillon et Saulnier-Montmarin sont nommés au conseil d'administration de la Garde nationale.

Début 1816, une ancienne rente de 500 livres, due par la ville au sieur Ferrand, est prise en compte pour la période de 1793 à 1809, date à laquelle toutes les rentes ont été déclarées caduques.

On commémore la mort de Louis XVI le 20 janvier, car le 21 tombe un dimanche: les boutiques et les cabarets sont fermés et il est interdit de «battre le tambour».

Un mois après, le 22 février, le conseil décide d'acquérir un buste de «sa majesté Louis le Désiré»

1 - Cf L'Echo n°18 article de Pierre Leboeuf.

Le 19 mars, une pétition est adressée au roi «protestant sur le sort réservé à Louis XVI et Marie-Antoinette». Les conseillers s'enorgueillissent qu'aucun Jovinien n'ait participé à ces «scènes horribles». Ils proclament leur «inviolable attachement à l'auguste famille des Bourbons». Suivent les signatures de tous les conseillers et des notables joviniens¹. On retrouve les mêmes noms que dans les adresses à l'Empire, voire dans les délibérations du comité de surveillance révolutionnaire.

Le 1er mai 1816, en application d'une ordonnance royale, le sous-préfet procède à l'installation du maire et des adjoints, Chaudot Antoine, d'une part, Gauné Vulfranc Jean et Lambert-Picard Jean-Louis d'autre part, pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 1821.

Un peu plus d'un an plus tard, Lambert-Picard décède; ce dernier est remplacé par Claude Jean-Baptiste Thibault, notaire royal. Il est installé par le maire Chaudot, qui après lecture de l'ordonnance fait un discours sur les devoirs des magistrats municipaux; cette allocution est ponctuée, est-il rapporté dans le compte-rendu de la séance, par les vivats répétés des conseillers de «Vive le Roi. Vivent les Bourbons!». Ensuite le nouveau promu prête serment: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume».

Le 13 février 1820, le duc de Berry est assassiné par Louvel. C'est l'occasion pour le conseil d'adresser un nouveau témoignage de fidélité au roi; le texte de l'adresse peut paraître, à notre époque, particulièrement grandiloquent².

Début septembre suivant, lors du renouvellement de la moitié du conseil, l'un des 12, Louis Boulard ne se présente pas à la prestation de serment car il n'accepte pas sa nomination! Cette prise de position n'est pas commentée.

A l'occasion du baptême de son Altesse Royale le duc de Bordeaux, le conseil vote le 9 avril 1821 un budget de 1500 francs dont 400 pour l'organisation de danses dans les bâtiments du marché au blé, pour l'occasion, illuminés, 200 francs pour un feu d'artifice, 850 francs sont destinés aux pauvres, la distribution étant confiée aux curés desservants; toutefois sur cette somme doit être retenue la somme de 250 francs destinée à être placée au profit de François Frémy, né le 29 septembre 1820 le même jour que le duc.

1 - 235 signatures, pages 118, 119, 120 du registre des délibérations du conseil

2 - «Sire, vos fidèles sujets, les habitants de la ville de Joigny, ont été saisis de tristesse et d'effroy en apprenant l'attentat inouï commis sur la personne de son altesse royale M. le Duc de Berry. Un cri d'indignation succédant bientôt à cet instant de stupeur s'est élevé de toutes parts contre les auteurs de cet exécrationnable forfait qui a pour but de replonger la France dans l'abîme des révolutions que votre profonde sagesse a résolu de fermer. La prudence de Votre Majesté saura sauver son peuple. Plein de confiance dans votre fermeté, nous attendons, Sire, les mesures que vous jugerez sages de prendre dans ces circonstances aussi alarmantes. Interprètes des sentiments de nos concitoyens, nous nous empressons de porter aux pieds du trône l'assurance de notre soumission et de notre profond respect»

Une séance solennelle du conseil est consacrée le 15 octobre 1821 pour le «rétablissement du buste de feu Hardoin de la Reynerie»¹ dans la salle des séances du conseil municipal. On y note la présence de son frère, conseiller à la Cour Royale de Paris, de ses deux fils, l'aîné receveur particulier des finances de Montargis, le plus jeune conseiller à la Cour Royale de Paris, de son beau-frère, Gillet de la Jacqueminière, conseiller-maître à la Cour des comptes et enfin de Louis Boulard parent et ami.

Quatre jours après la mort de Louis XVIII, le conseil envoie une adresse à Charles X tout aussi dithyrambique que celles envoyées aux précédents souverains quels qu'ils soient².

Lors de la session annuelle de 1826 (1er mai), les sieurs Cappé Nicolas, de Puisieux Jean-Baptiste, Gauné Joachim fils et Courtois Edme sont installés en exécution d'une ordonnance royale du 14 décembre précédent en remplacement de Boileau, Lesire aîné et Chaudot-Richemont décédés et Lefebvre Hardoin nommé à d'autres fonctions.

Nous notons que bien souvent il s'agit de descendants d'anciens conseillers et que les conseillers sont en fait nommés à vie. Il en sera de même en mai 1830: Pierre François Lacam, Charles Remoissonnet, André de Birague, Charles Antoine Deshayes, Louis Mathieu Lambert, Etienne Hattier remplacent Bonnet-Veron, Charié-Bérillon, Boulard, Chomereau-Breigny tous décédés; Saulnier-Montmarin et Piochard Labrûlerie, vieilles figures jovinienes, ont «transféré leur domicile dans une autre commune».

Les nouveaux conseillers jurent bien entendu fidélité au Roi! Une fidélité qui ne durera que deux mois!

1 - Louis Eugène Hardoin, mort jeune, 39 ans, avait été l'un des plus brillants avocats du Parlement de Paris.

2 - «Le conseil municipal de la ville de Joigny, organe de ses habitants, supplie votre Majesté d'agréer l'expression de la douleur qu'ils ont ressentie de la perte que la France vient de subir de son monarque chéri. Hélas! Aux prières ferventes que nous faisons pour sa conservation, ont bientôt succédé celles que nous adressons à Dieu pour le repos de son âme. Notre douleur, Sire, serait éternelle si le Ciel; dont la bonté ne nous eut, par le bienfait de la légitimité, offert un puissant motif de consolation; oui, Sire, nous croyons que Louis XVIII n'est qu'endormi du sommeil des justes en retrouvant en vous les mêmes qualités, les mêmes vertus pour le bonheur de ses sujets. Les Français ont toujours été heureux sous le règne des Bourbons et puisse le vôtre être marqué sur l'étendue de nos vœux.»

La gestion et l'action économique de la municipalité Chaudot

Elles intéresseront principalement trois domaines:

- Les séquelles de la guerre et de l'occupation
- Le problème de la pauvreté et les difficultés financières
- Les constructions et aménagements

Les séquelles de l'occupation

L'histoire du convoi de coches (péniches) **chargés de vin arraisonné** mérite une mention particulière.

Le dénommé Meynard, propriétaire de coches d'eau, réclame, le 22 février 1816, à la ville de Joigny et à son premier adjoint d'Albizzi solidairement, la coquette somme de 46.280 francs pour 362 feuilletes de vin de basse Bourgogne et 10 pipes et 13 demi-muids de vins du Languedoc, qui auraient été réquisitionnés par le prince de Lichtenstein à Sens, et pour le prix d'un bateau incendié à Pont-sur-Yonne. Il prend pour prétexte que le chevalier d'Albizzi avait donné l'ordre à M. Lesire de faire conduire les bateaux à Sens. On lui répond que cette réquisition ne concernait que les vins de la ville. Quant aux autres, arrivés par coches le 31 janvier 1814, ils n'avaient pas pu être déchargés à cause des Cosaques! C'est le 14 février que les Autrichiens s'en emparent à Sens et le surlendemain que le bateau est brûlé à Pont. La demande est rejetée.

Cinq ans après, le 12 juin 1821, Henry Maynard revient à la charge -il s'agit probablement du même malgré la différence d'orthographe. Il est alors qualifié de liquidateur de l'ancienne compagnie des coches de la haute et basse Seine. Il réclame la même somme, 46.480 francs, conjointement à la ville et à d'Albizzi, adjoint de l'époque. Le même refus lui est opposé arguant que le vin en question, étant destiné aux troupes étrangères, n'avait pas à être pris en compte par la ville de Joigny.

Les charges militaires restent importantes

En mai 1816, la ville doit régler les dépenses extraordinaires à faire aux casernes pour la réception des chasseurs à cheval de la Charente, car ils prennent la suite de «l'hôpital bavarois», qui, vraisemblablement, avait laissé quelques séquelles de son installation provisoire!

Deux mois plus tard, le conseil constate que les «charges de guerre de 1815 n'ont frappé que la classe aisée avec autant de régularité que d'équité»; ils souhaitent en rester là sans autre répartition. Un mois après, en août, il reçoit pourtant une lettre du Préfet relative aux charges de guerre de 1814 arrêtée par la commission départementale à 20.000 francs; quatre membres sont nommés pour aider les adjoints pour la répartition.

Pauvreté et difficultés financières

A l'automne 1816, les conseillers déplorent la mauvaise récolte de blés et sa conséquence, la flambée des prix; même constat concernant les vignes, source de revenu principale de Joigny. La conclusion est évidente: «il est à craindre une grande misère de la basse classe pendant l'hiver à venir». La misère est due à la cherté des grains, mais aussi à la gêne des propriétaires, qui ne peuvent pas faire exécuter les travaux ordinaires à cause des mauvaises récoltes de vin depuis plusieurs années; s'ajoutent à cela les nombreuses impositions qu'ils ont eu à payer

Alors, sous la présidence de Gauné, adjoint, le conseil renonce à une imposition autoritaire, mais demande à chacun de «faire ce qu'il peut, soit en grains, soit en argent» et décide, «pour soulager la misère du peuple durant l'hiver», de faire faire des réparations aux chemins vicinaux aux frais de la ville¹.

Lors de la réunion du bureau de bienfaisance, le doyen fait savoir que les fonds mis à la disposition des curés sont épuisés; les administrateurs de l'hospice proposent de faire rétablir à leurs frais le chemin qui va du moulin de l'hospice à la chaussée du moulin des Boulangers.

Le conseil demande au Préfet d'appuyer auprès de sa Majesté la demande faite lors de l'établissement du budget de 1817 de couper la réserve de la Centaine des Bois Blancs, sans quoi il serait impossible de secourir les indigents!

Moins d'un an après, une circulaire du Préfet du 30 mai 1817 «autorise le conseil à délibérer sur les moyens qu'il convient d'employer pour secourir efficacement la classe indigente et arrêter les progrès effrayants de la mendicité». Une souscription volontaire des habitants est décidée. Le conseil regrette le refus de certains invoquant les mauvaises récoltes dans les vignes. Les commissaires de quartier sont invités à établir une liste des indigents, d'où il ressort que plus de 700 personnes sont «hors d'état de se procurer la nourriture indispensable».

Pour subvenir à l'essentiel, il faut compter 25 centimes de pain ou de riz, par personne, pendant un minimum de 60 jours. Il faut donc trouver au moins 10.500 francs. La souscription n'a rapporté que 600 francs, la ville ne dispose que de 3.621 francs. Il manque donc 6.879 francs. Le conseil dégage cette somme en reportant certaines dépenses de son budget et en espérant des économies. Et pourtant, constate le conseil, «ces 700 personnes ne représentent que les vieillards, infirmes et enfants les plus nécessiteux; beaucoup d'autres malheureux relèvent des ateliers de charité et des secours promis par Sa Majesté». A l'entrée de l'hiver, on constate que le problème est plus aigu qu'il n'était prévu et on pense que, devant le manque de solidarité des classes aisées, les contributions volontaires devraient devenir obligatoires.

1 - Sont énumérés les chemins à réparer: «le chemin allant du pont de la rivière au pont d'Aligasse, la Colinière depuis la porte du Bois jusqu'à la tuilerie de Beauregard, la Voie d'Arnault, le chemin de Courtenay depuis le port au charbon jusqu'au-delà du pont de pierre, la Voie Grasse depuis le fourneau jusqu'aux Bruyères, le chemin de la Plaine passant derrière le jardin de M. Boileau; le déblaiement de la Petite Butte pour y installer le marché aux blés».

Ces mesures pourraient faire penser que les conseillers étaient pleins de sollicitude et de compassion envers les classes modestes. Ce n'est pas certain.

Une décision prise lors de l'établissement du budget de 1820, nous ramène à la réalité: 6.000 francs sont prévus pour la création d'une école primaire confiée aux frères de la doctrine chrétienne; mais, concernant les bourses à accorder, il est précisé carrément qu'elles ne peuvent être accordées qu'à des parents qui peuvent nourrir et loger leur enfant, car -citation rigoureusement exacte- «il est douteux qu'il fût convenable de diriger à l'étude des Belles Lettres des enfants qui se trouveraient dans un état voisin de l'indigence et que, par conséquent, il n'est pas nécessaire de fonder pour cette circonstance»!

Les secours aux pauvres étaient peut-être motivés par les bons sentiments des conseillers, tous bons chrétiens, mais aussi, est-il clairement écrit dans le compte-rendu, par crainte de mouvements de colère et de désespoir, comme ce fut le cas des vigneron au moment de la dévaluation des assignats.

Le conseil a toujours pour objectif de faire un maximum d'économies en limitant les impositions directes, qui frappent essentiellement la classe qu'il représente, mais aussi toutes les taxes qui peuvent freiner le commerce.

Ainsi, en 1816, il refuse d'instituer «une taxe sur les places de marché installées dans des rues étroites et sans abri».

Il conteste toujours l'octroi et s'arrange pour le rendre plus supportable, par exemple en acceptant que les bouchers paient un «abonnement», fixé à 3.750 francs pour 1817, à la place des droits sur la viande. D'ailleurs l'octroi présente des problèmes de recouvrement: pour les 4 premiers mois de 1817, il n'a produit que 5.927 francs et les prévisions des 8 mois suivants sont plus sombres encore «étant donné la misère».

Par la suite, le rendement de cette taxe sur les produits entrant dans la ville rapportera plus, 15.000 francs, en accordant 3.200 francs pour le recouvrement. Finalement, on se résoud à mieux organiser l'octroi: un règlement et un nouveau tarif sont établis en créant «un bureau complet de pesage, mesurage, jaugeage des grains, du charbon ... Les marchandises en longueur sont mesurées par mètre, celles en volume solide par stère, les marchandises liquides en hectolitres»

En 1821, cependant, une nouvelle demande argumentée de suppression de l'octroi est adressée à son excellence le ministre de l'Intérieur¹.

Les ressources de la ville proviennent essentiellement de la vente de coupes de bois, plus des trois quarts. Il arrive même certaines années d'heureuses surprises: ainsi pour le budget de 1817, la vente de bois avait été inscrite pour la somme de 35.400 francs; elle est «montée, en fait, à 42.060 francs, soit un «boni» de 6.660 francs».

1- Cf Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 8 février 1821: «Monseigneur ...»

La quote-part de Joigny pour le dépôt de mendicité, nous l'avons vu, est particulièrement lourde et élevée, la plus forte du département, car calculée à partir du budget d'une année pendant laquelle la vente de bois avait été particulièrement importante. Cet impôt existe toujours et n'a toujours pas été révisé malgré les protestations et les déplacements du maire à Paris; le conseil proteste toujours!

La foire du lundi de Pâques

Enfin les conseillers se rappellent que, pour faciliter le commerce, rien ne vaut l'organisation de foires.

A Joigny, il y en a déjà 4: le 2 janvier, le 10 août, le 14 septembre, qui est la plus ancienne, accordée au XIII^e siècle aux Hospitaliers de la commanderie Saint-Thomas installée sur la rive gauche¹, et le 1^{er} octobre. Le conseil, dans une séance de 1819, considérant l'intervalle entre les foires de Janvier et d'août trop long, souhaiterait l'établissement d'une foire le lundi de Pâques; il précise que cette période est «favorable à l'achat des mereins propres aux feuillettes, à la vente des écorces (pour le tan); c'est aussi l'époque où les habitants des campagnes achètent les étoffes et les draperies...»

Il revient à la charge en 1822, en 1824, en 1827, sur la requête des militaires «qui souhaiteraient avoir un marché de pailles et fourage» et aussi en 1828 en énumérant toutes les foires existant dans un rayon de 3 lieues². Pour Joigny, nous avons vu qu'il y en avait 4. Cette dernière supplique sera la bonne; le maire, Antoine Chaudot, rappelle, dans l'état demandé par le préfet le 24 juin 1829, les arguments précédents en précisant que Joigny a une population de 5.132 habitants.

Le roi Charles X prendra l'ordonnance de création le 20 décembre 1829³.

1 - Voir «La Madeleine, Saint-Thomas, les commanderies de Joigny du XII^e siècle à la Révolution - Bernard Fleury - L'Echo de Joigny n° 57 - ACEJ - 2000.

2 - Bussy-en-Othe: 6 février, 8 juin, 8 septembre et 28 octobre; La Celle-Saint-Cyr: 16 juin et 1^{er} octobre; Dixmont: 20 juin et 8 décembre; Saint-Julien: mercredi des Cendres, mardi de Pentecôte, 25 août et 19 octobre; Neuilly: 15 janvier, 16 mai, 16 août et 2 novembre; Sépeaux: 1^{er} lundi de Carême, 26 avril, 6 juillet et 12 novembre.

3 - Archives municipales - Foires et marchés.

Les aménagements et constructions

La halle aux Grains, le théâtre, la démolition de la porte Saint-Jacques

La grande réalisation de la Restauration sera le transfert du marché aux blés de la place de l'hôtel de ville à la Petite Butte avec construction d'une halle aux grains. Opération d'envergure, le théâtre en sera le prolongement; il ne sera terminé que sous la Monarchie de Juillet.

C'est le 8 janvier 1816 que le conseil constate que «le local actuel est d'accès difficile; les voitures ont du mal à y monter»¹; ceci est préjudiciable au commerce par «défaut de concurrence, donc nuisible aux intérêts du peuple». Il est décidé de le transférer à la Petite Butte. Il s'agit du terrain contigu des fortifications dans lequel s'écoulent les eaux d'orage provenant de l'actuel boulevard du Nord et de la Colinière; entre la porte Saint-Jacques et le quai de l'Yonne construit au XVIII^e siècle, existe à cet endroit un terrain vague, qu'il serait facile de déblayer pour l'araser et en faire le marché aux blés, la porte Saint-Jacques pouvant alors servir pour entreposer les grains non vendus «en attendant la construction d'une halle».

Trois ans plus tard, en 1819, le terrain est prêt. Pour le clôturer sur le quai, on profite du désir des propriétaires des coches de déplacer les grilles de fermeture de la ville de la porte de Paris pour les faire transférer, ainsi que celles du pont, entre le quai et la Petite Butte à leurs frais, puisqu'ils sont «demandeurs»!

A l'ouest de cette place, a été construite une halle en bois (encore existante), le long de la propriété de Monsieur Quatrevaux. Une identique est projetée de l'autre côté; les voisins, le docteur Lallier et M. Ragon-Lefebvre s'y opposent, arguant de leurs droits sur les murs de la ville en application d'une délibération des officiers municipaux et des notables de Joigny du 8 mai 1769; M. Ragon représentait Madame Veuve Piochard d'Arblay en 1790. Il semble, toutefois, que la halle, maintenant détruite, ait bien été construite.

A la session de mai 1820, une partie de la vente de la coupe de la réserve des Drouets est affectée «à la construction d'un bâtiment place du marché au bled²»

Le 14 mai de cette même année, un terrible orage avait entraîné dans la rivière les pièces de charpente appareillées, que le sieur Subra, chargé de bâtir la halle, avait entreposées en attendant la fin de l'action judiciaire du sieur Ragon; le conseil décide d'indemniser le sieur Subra, lors de la séance de mai 1821 et prévoit aussi 20.000 francs au budget de 1822 pour la construction du futur bâtiment du marché aux blés. Dans la même session, **la démolition de la porte Saint-Jacques** est projetée, car «cette ancienne forteresse est sans utilité; elle a un faible rendement, 106 francs, et les nombreux matériaux seraient utilisables pour la halle»

1 - Le «local» doit plutôt être pris dans le sens «localisation ou emplacement», car il est peu probable que des constructions importantes aient été bâties sur la place «du marché aux blés», devenue place de l'hôtel de ville, actuellement place Général-Valet.

2 - Bled est alors un terme général qui désigne les grains. le blé, au sens d'aujourd'hui, est alors le «bled froment»

En octobre, M. Leblanc, architecte, présente les plans de la «Halle au bled»; c'est un projet de 86.000 francs (Un premier projet beaucoup trop «étendu et coûteux» avait été refusé). Le conseil recherche les économies en éliminant tout luxe extérieur: «seul le mur donnant sur le quai serait en pierres de taille, les autres en moellons de pays, les jambages des portes et des croisées et l'entablement en pierres de Courson»; ce qui ramène le prix à 74.000 francs.

Il y est prévu «l'établissement d'une grande salle pour les élections, les conseils de révision, les adjudications. Les escaliers projetés établiront une communication entre le marché et le quartier du faubourg Saint-Jacques, au moyen de la démolition de la porte dont la tour gauche occupe le terrain où seront construits des escaliers et une issue en pente douce pour les bêtes de somme; cette dernière communication est extrêmement importante»

Le conseil émet le vœu que l'adjudication ait lieu avant le mois de janvier afin que la démolition de la porte Saint-Jacques, dont les matériaux doivent rapporter 8.000 francs, soit faite avant la belle saison.

Pourtant, dans un rapport d'octobre 1823, M. Hurtault, conseil des bâtiments civils, se montre très réticent à propos de la démolition de la porte.

Mais les membres du conseil font preuve de détermination:

«La démolition de la porte Saint-Jacques a été votée ... dans le but de prolonger la rue Saint-Jacques jusqu'à celle du faubourg et engager les propriétaires des terrains situés entre la ville et le faubourg à y habiter ... Faire disparaître cette sombre barrière ... c'est favoriser l'agrandissement de la ville et répondre aux vœux des habitants du faubourg ... La porte Saint-Jacques, depuis la construction du quai, n'est plus l'entrée principale de la ville; elle sera moins en vue que jamais, masquée au midi par le nouveau bâtiment ... les deux édifices se nuiraient mutuellement ... Ce n'est pas pour le plaisir de détruire que le conseil a émis un pareil vœu, c'est pour améliorer et faire succéder à une ruine inutile, une construction incontestable et majeure!»

Un an après, le conseil renouvelle son souhait de démolir la porte Saint-Jacques, car «la voûte menace ruine».

Les autorités ont dû céder, car, dans son «Journal de Joigny»¹, Pérille-Courcelle nous apprend que «le 16 août 1824, lendemain de la vierge, on a commencé la démolition de la porte St-Jacques ... jugée indispensable pour la construction du bâtiment de la halle du marché au bled. On n'a d'abord abattu que la tour du midi et le portail et, en même temps, on a creusé les fondations du dit bâtiment, dont la première pierre a été posée par M. Chaudot, maire, le jeudi 28 octobre 1824». Pérille-Courcelle décrit le contenu de cette première pierre, dont les noms des 4 entrepreneurs, Feneux, Barthélémy, Champeaux et Mauny, tous de Joigny; il décrit aussi, tel un archéologue, la fouille du fossé, ainsi que la Petite Butte telle qu'elle était depuis la construction du quai, promenade plantée, «fermée de barrières et de tourniquets»; on y dansait les jours de fête!

1 - Ce manuscrit peut être consulté à la bibliothèque municipale de Joigny. Il s'agit d'une chronique de la vie quotidienne de la ville de 1822 à 1832.

Les fondations sont exécutées en 1824; l'année suivante les constructions atteignent les cintres et la naissance des voûtes. En 1826, la maçonnerie était terminée et la charpente fort avancée, mais il y a alors un différend entre l'architecte et les artisans pour des malfaçons. Les réparations jugées nécessaires sont exécutées sans problèmes.

L'année 1827 est moins faste. Pourtant, dès le début de l'année, les travaux semblent aboutir avec la couverture en ardoise de la halle, au cours du printemps et de l'été avec le grattage et le ragréage des façades qui lui donnent son aspect définitif; la fin de l'année devient désastreuse après le décoffrage des cintres des voûtes exécuté les 6 et 7 octobre; le 8 au matin peu après le départ de l'architecte, les tirants lâchent et le mur de façade s'écarte. Malgré les travaux de soutènement aussitôt entrepris, la voûte devait s'écrouler; on a craint même pour l'ensemble de l'immeuble. Pérille-Courcelle précise que les entrepreneurs avaient prédit cet accident critiquant la conception de l'architecte; lui-même accuse les modifications apportées par l'administration! Les Joviniens, atterrés, vinrent nombreux constater les dégâts causés à cet immeuble qui avait coûté près de 100.000 francs à la ville!

Toujours est-il qu'en 1828, on prend le parti de remplacer la voûte par un plancher. Ce dernier sera exécuté par un artisan de Villeneuve-le-Roi, les entrepreneurs de Joigny, «échaudés» se refusant. Le Conseil fait nommer un expert

La grande salle du haut est décrite par Pérille-Courcelle: 50 pieds de long par 33 de large (16, 24 mètres X 10,72 mètres); elle concerne les trois fenêtres du milieu; les deux autres à chaque extrémité «éclairant, au levant, le logement du concierge et, au couchant, une chambre du Conseil». Elle doit servir aux grandes réunions: conseils de révision, adjudications; il ajoute «on a aussi le projet d'y construire une salle de spectacle déplaçable à volonté».

Après avoir décrit la façon de canaliser les eaux d'orage, Pérille-Courcelle juge l'aspect de la nouvelle entrée de la ville en regrettant «l'aspect pittoresque que lui donnait la porte Saint-Jacques si vandalement détruite».

C'est un architecte parisien qui sera chargé de la réalisation de la «salle de spectacle». Les premiers plans et devis sont présentés en octobre 1832. Le conseil trouve la dépense trop importante et décide de le réduire par la diminution du nombre de loges, la mise en régie d'une partie des travaux concernant machinerie, rideaux, les plafonds dont les devis semblent excessifs. Six mois après, un deuxième devis est encore réduit notamment par la suppression des fenêtres du second foyer, une rangée de banquettes de l'orchestre. Cependant les travaux commencent, M. Feneux, adjudicataire du perron, doit le refaire à ses frais. En mai 1833, les prix de places sont décidés¹.

1 - Les prix s'échelonnent de 50 centimes pour les deuxièmes galeries de côté à 2 francs pour les loges d'avant-scène.

Comme souvent, il y aura un contentieux pour le règlement des honoraires de l'architecte; le conseil veut limiter leur montant à 5% du montant des travaux. Le problème n'est pas résolu en 1836; Monsieur Bourla menace d'assigner la ville en justice, laquelle ne cède pas. L'affaire ne sera définitivement réglée qu'en janvier 1839: le conseil vote 2.000 francs comme transaction pour solder la dette de M. Bourla «afin d'obtenir quittance définitive et libératoire et d'éviter des frais supérieurs à la ville». Des paiements concernant la «salle de spectacle» seront encore faits l'année suivante.

Les autres réalisations ou ... destructions

C'est à la demande du conseil d'arrondissement, qu'en 1819, la ville est invitée à **«transférer au département la propriété de l'église des religieuses pour en faire un tribunal»**. Le conseil est réticent, car il a déjà fait des dépenses considérables dans le même but en achetant les terrains des prisons et en construisant un mur de clôture; il aimerait en être dédommagé. Il ne sera bien sûr pas entendu, mais son avis est demandé pour les plans et devis et il remarque «qu'il serait convenable de partager la salle des pas perdus dans la hauteur pour établir une tribune ... [permettant] d'admettre des auditeurs» On ne tiendra pas davantage compte de son avis! Le département est chargé des travaux, qui seront limités au minimum, mais la cession est gratuite avec rétrocession envisagée, elle aussi gratuite, en cas de déménagement du tribunal!

Pérille-Courcelle rapporte avec tristesse la destruction du toit et du dernier étage du pavillon du château «destiné à être démoli par le nouveau propriétaire, M. Picard». Au fronton de deux fenêtres du troisième étage était inscrit «le millésime 1606, date de sa construction». Et notre historien jovinien de manifester avec regret: «Ainsi cet édifice ... beaucoup plus pur que le corps de logis ... acheté par la ville pour le presbytère de la paroisse Saint-Jean et construit en matériaux [destinés] à braver ... les siècles va se trouver détruit au bout de 220 ans».

M. Picard accepte, en outre, de vendre à la ville les terrains situés autour de Saint-Jean pour en faciliter l'accès. Dans sa session de mai 1827, le conseil envisage aussi d'acheter les jardins du château mis en vente pour 4.500 francs pour y construire un nouveau collège, la maison Davier devenant trop petite¹.

C'est dans la même séance qu'est arrêtée la **décision de démolir «la porte aux Poissons**, sur le marché aux légumes, à cheval sur la voie publique». Cette porte, qui «menace ruine» -toujours la même argumentation-, est la propriété de la Dame Préon. Le maire «propose de ne pas laisser reconstruire cette arcade qui obstrue la vue et dont les piliers rétrécissent singulièrement le passage de la rue ... la plus fréquentée» Une indemnité de 840 francs est attribuée à la propriétaire.

1 - On sait que le collège sera finalement installé dans les locaux de l'hôtel-Dieu Saint-Antoine après la construction du nouvel hospice sur les terrains de l'hôpital de la comtesse Jeanne.

La Monarchie de Juillet

Le duc de Chartres à Joigny

Le 17 juillet 1830, le conseil décide d'utiliser les fonds prévus pour l'ouverture de la rue du puits Chardon sur le quai, 2.000 francs, «pour célébrer la venue à Joigny de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Chartres, colonel du 1er régiment de Hussards».

Là encore, c'est Pérille-Courcelle qui nous apprend que le duc, qui va avoir 20 ans, est arrivé la veille: son régiment était allé au devant de lui à Saint-Aubin. Son entrée à Joigny à la tête de ses troupes avait beaucoup d'allure; une foule importante de badauds assistait au spectacle, qui fut écourté car il se rendit immédiatement à la maison Barry (Actuelle propriété de Melle Beurlaughey), qu'il avait louée à son nouveau propriétaire, M. Huré, pour y habiter pendant son séjour, qui devait durer jusqu'aux premiers jours d'août¹.

Les Joviniens firent l'impossible pour lui être agréable: deux spectacles organisés au théâtre Brou². Pas moins de trois bals dont un public à la salle de spectacle de la halle «au bled». Plusieurs manoeuvres du régiment sous les ordres du prince qui «commandait avec assurance d'une voix forte et sonore». On y apprend avec détails une partie de baignade vers Epizy, durant laquelle on apprend que le prince nageait mieux que tout le monde, que sa prestance était sans égal, qu'il dominait de la tête tous ses officiers... Pérille-Courcelle est assez dithyrambique!

Lors du bal donné le 28 août dans les salons de l'hôtel-de-ville, une estafette vient lui parler confidentiellement vers minuit; il part aussitôt. Les manifestations populaires de Paris avaient commencé la veille. Au petit matin, le prince se met en route pour Paris, mais, à Montrouge, il reçoit l'ordre du duc d'Orléans, son père, de regagner Joigny. Le bal que le jeune duc devait donner dans une tente installée sur la terrasse de la maison Barry le 29 au soir est annulé.

A partir du 30, les diligences qui arrivent de Paris, avec retard, n'ont plus de fleurs de lys! Le 31, à 8 heures du matin, regagnant la capitale, la dauphine, la duchesse d'Angoulême, passe à Joigny; elle rend les Polignac responsables de cette insurrection. Son père, Charles X, abdique en confirmant la nomination par le Parlement du duc d'Orléans lieutenant général du royaume; le duc de Chartres sera informé de cette nomination, dans les premières heures du 1er août, par un courrier portant une cocarde tricolore à son chapeau.

1 - Pérille-Courcelle en fera un rapport détaillé qui comprend plus de 50 pages de ses mémoires; peut-être est-il un peu partial, car il est manifestement favorable au nouveau régime qui s'instaure; il sera d'ailleurs adjoint au maire dans la nouvelle équipe municipale; il sera aussi l'initiateur de la bibliothèque ouverte au public et le précurseur du musée en récoltant des témoins importants de la culture jovinienne dont il fut le défenseur acharné.

2 - Ce théâtre privé du nom de son propriétaire était situé rue Haute-des-Chevaliers, juste à côté de l'habitation de Pérille-Courcelle; dans la cour de celle-ci, on trouve encore une pierre de taille ornée d'une coquille Saint-Jacques qui ornait la porte du même nom.

Au lever du jour, on avait vu un drapeau «bleu-blanc-rouge» attaché à la croix du pont. La rumeur publique prétendait qu'il en était de même dans toutes les villes de la vallée de l'Yonne. Les plaques fleurdelisées des diligences arrivées du midi sont enlevées avec l'accord des inspecteurs afin de ne pas avoir de problème pour gagner Paris. Le commissaire de police, qui n'est pas très aimé, disparaît par crainte de représailles. Un enrôlement proposé aux jeunes gens est ouvert au café du Méridien, rebaptisé avec l'accord du prince «café du Duc de Chartres»; les recrues s'entraînent sur le terrain de la halle «au blé» sous les ordres d'anciens militaires. Le régiment reçoit l'ordre d'arborer la cocarde tricolore et de se préparer à partir pour Paris. Des jeunes bourgeois accompagnés de notables portent au duc de Chartres un «drapeau tricolore en soie confectionné à la hâte, mais avec soin portant en lettres d'or, les mots: «La ville de Joigny au Régiment de Chartres»; il sera à la tête du régiment à son départ à 8 heures du soir sous les vivats de la foule.

A Joigny aussi, l'administration évolue.

Le 4 août, en l'absence du maire Chaudot, parti à la Chambre des députés, c'est Gauné, premier adjoint, ceint de l'écharpe tricolore, qui proclame la démission du roi Charles X, en présence de Thibault, 2ème adjoint et du sous-commissaire de police; ils sont escortés par la compagnie de pompiers et par un détachement de la garde nationale. Le 6 août, le régiment de Chartres rentre dans Paris sous les acclamations; le 9, le duc d'Orléans est proclamé roi des Français.

A la fin du mois, le conseil municipal reçoit l'ordre du «commissaire chargé du ministère de l'Intérieur» de réorganiser la garde nationale «moyen le plus efficace de maintenir l'ordre»; Pour habiller les tambours et les équipes, acheter des «caisses», des drapeaux, réparer et acheter des armes, le conseil demande au sous-préfet la permission d'utiliser les 4.200 francs de fonds libres. Un corps de garde sera installé sous les «arcades de la halle aux blés avec chambre d'officier et violon (sic)» Il faudra finalement près de 8.000 francs pour l'équipement complet de la garde de Joigny!

Une séance du conseil, le 18 septembre 1830, sera une nouvelle fois consacrée à prêter serment. Elle est présidée par le 1^{er} adjoint Thibault Claude Jean-Baptiste, assisté du 2^e adjoint Lallier Antoine François, qui remplace Lacam «non acceptant». Il jure «fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume» les conseillers sont ensuite appelés individuellement et disent «Je le jure» à l'appel de leur nom¹.

1 - Il n'est pas inutile de les citer pour reconnaître des noms connus: Piochard de Bèze Nicolas Théodore, Quatrevaux Edme, Grouselle François Antoine César, Saffroy Edme Olivier, Dumond Jean Théodore, Gauné père Louis Joachim, Piochard Hippolyte François, Pérille Marien Germain, Lesire Louis Charles, Charié Charles Joachim, Zanotte Louis Dominique, Parison Edme Frédéric, Hervieux Jacques, Lefebvre de Vaux Antoine Marie, Badenier Laperrière Jean-Baptiste Hyacinthe, Lévesque Jean-Baptiste Alexandre, Gauné fils Joachim, Courtois Edme Joachim, Lefebvre-Malherbe Antoine Louis, Lesire Edme Louis, Lallier Antoine François, Lacam Pierre François Marie, Remoissonnet Charles, De Birague André Henri, Deshayes Charles Antoine, Lambert Louis Mathieu, Hattier Etienne. Moreau Simon «dangereusement malade» n'a pas assisté.

Les membres de la commission administrative de l'hospice et du conseil de charité jurent à leur tour.

Le 2^e adjoint, Lallier, n'est installé qu'en octobre en même temps que les nouveaux conseillers¹.

Ils prêtent le même serment, mais leur mandat sera de courte durée car dès l'année suivante les membres du conseil sont soumis à élection.

La ville ayant une population de 5.263 habitants, elle doit avoir 23 conseillers. Trois sections de vote sont organisées: la section du midi comprend la rive gauche avec Leschères et les quartiers commerçants (Grande rue et voisines); la section du couchant, la partie ouest de la ville avec Epizy, Beauregard, le Pré Prévoist, ainsi que les faubourgs de Saint-Jacques et de Paris; la section du Levant est composée des quartiers Saint-André, Saint-Jean et Bourg-le-Vicomte.

Sont électeurs les citoyens les plus imposés, au nombre de 310, ainsi que les 23 fonctionnaires, soit 333 votants.

Les 23 élus sont installés le 6 novembre 1831².

En février suivant, l'équipe dirigeante est modifiée par le roi:

Thibault est nommé maire, Lallier et Pérille-Courcelle adjoints.

Ils sont accompagnés depuis leur domicile par les tambours et la musique de la garde nationale pour être accueillis par les «nouveaux officiers municipaux»

Pour recueillir les réclamations concernant les listes électorales et les inscriptions, le conseil élit Pérille-Courcelle, Lesire-Lacam et Rodot.

En 1835, un tiers du conseil est renouvelé, le maire et les adjoints sont reconduits; tous prêtent à nouveau serment de fidélité. Une deuxième «série» est élue en mai 1837. Il y a peu de nouveaux exceptés les remplaçants des conseillers décédés. Le 11 novembre de la même année, le maire et les adjoints sont reconduits et à nouveau «installés».

1 - Quatresol en remplacement de Piochard de Bèze, Saulin avoué à la place de Quatrevaux, Grenet médecin remplace Saffroy, Philbert avoué remplace Dumond, Legros notaire remplace Lefebvre-Devaux, Germain Pérille remplace Badenier Laperrière, Guillout gendre Perrier remplace Lefebvre-Malherbe, Clouet d'Epizy remplace Remoissonnet, Ferrand, président du tribunal, remplace Deshayes, Bouvet, ancien officier, remplace Pérille Lacroix, Arrault l'aîné remplace Charié Yver, Lavollée Boyer remplace Zannotte, Vignot de Leschères remplace Parisot, Roitot négociant remplace Hervieu, Emery, négociant, remplace Lévêque, Pérille-Courcelle remplace Cappé-Blanchard, Guillou gendre Frémy remplace Depuisieu, Badin remplace Debrague, Bazille-Frémioux remplace Lambert, Chauvot Louis remplace Hattier, Choin père remplace Moreau décédé, Boileau Alexandre remplace Lallier nommé adjoint.

2 - Antoine Chaudot, chevalier de la Légion d'Honneur, Antoine Marie Lefebvre-Devaux, négociant, Edme Louis Lesire gendre Lacam, propriétaire, Antoine François Quatresols, propriétaire, Hugues Roidot gendre Boileau, marchand épicier, Nicolas Philippe Jacques Cappé, bijoutier, Antoine François Lallier, médecin, François Antoine César Grouselle, officier de la Légion d'Honneur, Ponceau Chollet, commissionnaire en vins, Augustin Pérille-Courcelle, propriétaire, Edme Quatrevaux, propriétaire, Jean-Baptiste Nicolas Lévêque, propriétaire, Edme Joachim Courtois, propriétaire, Edme Savinien Guillout gendre Perrier, commissionnaire en vins, Dominique Grenet, médecin, Louis Charles Lesire Delaplace, négociant, Robillard, greffier du tribunal de commerce, Charles Antoine Ménissier, propriétaire et Pierre Grégoire Vignot, propriétaire.

Le renouvellement de 1840 verra apparaître seulement deux nouveaux noms, Claude Longbois et Feneux l'entrepreneur.

Mais l'équipe dirigeante, elle, sera complètement remaniée.

Une période d'instabilité

Le 23 novembre 1840, le maire en exercice Thibault lit l'ordonnance royale «**Pierre François Marie Lacam est nommé maire**»; 40 ans après son père comme il se plaît à le rappeler dans son allocution dans laquelle il rend hommage à son prédécesseur et à l'équipe municipale. Il proclame ensuite la nomination des adjoints Victor Jacques Legros et Dominique Grenet qui jurent fidélité au roi à leur tour.

Moins d'un an après, le roi nomme Barthélemy Robillard en remplacement de M. Legros décédé.

En 1842, Dominique Grenet est premier adjoint, il sera réélu en juillet 1843 lors de l'élection municipale, où l'on verra Simon Moreau élu en complément de la première série pour 3 ans seulement. En novembre 1843, lors de l'installation du maire et des adjoints, si Lacam est reconduit à la place de maire et Robillard d'adjoint c'est Ponceau Chollet qui sera nommé deuxième adjoint en remplacement de Dominique Grenet, démissionnaire. On ne connaît pas ses motivations. Toujours est-il que le conseil lui vote des remerciements pour son action particulièrement efficace.

Un contentieux naît entre le maire et les conseillers début 1844: le maire avait ordonné le paiement au docteur Picard d'une note de frais de 62 francs pour un constat de décès; ce qui avait été considéré comme abusif. Cela prit de telles proportions que 2 mois après, lors de la session de mai, le conseil, après le rapport de Grenet rejette le compte financier du maire et vote un blâme par 19 voix contre 1. Bien que le maire ait déclaré close la session, le conseil siège sans désenquêter et rejette le budget supplémentaire de 1844, la budget prévisionnel de 1845 et le devis de réparation du toit de Saint-Thibault. En août le roi dissout le conseil. De nouvelles élections ont lieu et en novembre 1844, **Chaudot est nommé maire provisoire**, Grenet et Robillard adjoints eux aussi provisoires. Le nouveau maire fait un discours programme en commençant par regretter «le conflit entre le conseil et le premier magistrat si préjudiciable à la ville». Mais, moins d'un an après, il présente sa démission qui n'est pas acceptée. Il aurait «transmis ses fonctions à M. Robillard en attendant le nom de son successeur». De fait, c'est Dominique Grenet, premier adjoint, «faisant fonction» de maire, qui administre la ville et la représente y compris dans les affaires de droit.

C'est seulement en novembre 1847 que le conseil est dissous. Il y a peu de changement parmi les élus et c'est **Charles Marie Lefebvre-Arrault** qui est élu maire; Barthélemy Robillard reste adjoint; le deuxième adjoint est Charles Antoine Desahayes. Grenet est donc évincé, mais il reviendra par la grande porte en 1848, hélas pour lui pour peu de temps.

Le conseil n'est pas seulement relativement indiscipliné, il est aussi plus indépendant du pouvoir central.

Si, en 1837, lors de l'attentat Meunier, il envoie au roi une adresse pour l'assurer de son attachement dans des termes encore une fois assez pompeux, mais dans le goût du temps «...La France gémit et, en même temps, rend grâce à la Providence qui vous a préservé du danger. Un fanatique, un monstre a osé suivre l'exemple horrible d'Allibaud, la cour des pairs en fera justice...», en septembre 1841, lors du passage du duc d'Aumale, colonel du régiment, le maire proposant de lui offrir un bal, un conseiller fait remarquer qu'il ne venait que pour son régiment. Le maire soumet sa proposition au vote des conseillers; ils la repoussent par 7 voix contre 6!

On est loin de l'accueil réservé au duc de Chartres.

Réactions à l'arrestation de la duchesse de Berry

1832 sera l'année des légitimistes qui tentèrent la restauration de «l'héritier légitime du trône», le duc de Bordeaux, futur comte de Chambord. C'est sa mère, la duchesse de Berry, qui en fut la principale instigatrice en tentant de soulever la Vendée. Son entreprise fut sans succès. Trahie par des proches, elle fut arrêtée à Nantes -où elle s'était longtemps cachée- et incarcérée à la citadelle de Blaye.

«L'ami de la religion et du roi», journal «politique, ecclésiastique et littéraire», rapporte, dans son édition de novembre 1832 à janvier 1833, «l'adresse de plusieurs habitants de l'arrondissement et de la ville de Joigny... à SAR Madame la duchesse de Berry» Dans le ton emphatique de l'époque, les signataires lui font part de leur douleur et de leur indignation pour la trahison dont elle a été victime et pour sa privation de liberté. Parmi eux, on trouve très naturellement le marquis de Villefranche, pair de France, ne siégeant pas à la chambre par refus de serment, son gendre le vicomte de La Bourdonnaye, «uni-jureur» dont l'épouse est la fidèle cliente du docteur Dominique Grenet, républicain convaincu, d'autres nobles, les Montigny, les Vathaire, les Bontin, les Albizzi, mais aussi des bourgeois de Joigny, conseillers de la précédente équipe, qui avaient pourtant juré fidélité au roi des Français, dont certains même avaient été récemment élus; on y retrouve des noms connus, Chaudot, Ménissier, Lefebvre de Vaux, Gauné, de Birague, Quatrevaux, Montmarin... Les signataires de l'adresse faite par les femmes est encore plus longue, on y retrouve les de Bèze, les Hardoin, les Laperrière et bien entendu les nombreuses filles du marquis de Villefranche, la vicomtesse de La Bourdonnaye en tête. On sait que cette aventure tourna court, car la duchesse fut déconsidérée par l'aveu de son mariage secret avec un comte italien dont elle eut une fille l'année suivante.

L'explosion de la fabrique de poudre fulminante

Avant d'examiner l'action et les réalisations des différentes municipalités de cette période, il est bon de s'arrêter devant un accident mémorable qu'elle eut à gérer.

Le sieur Montangérand avait créé à Joigny une fabrique de poudre, dite fulminante, servant notamment à la confection d'amorces explosant au choc. Cette fabrique avait été installée dans un ancien moulin à vent sur la route de Troyes, au sud-est de la commanderie de La Madeleine, à 400 mètres de la porte Percy, au lieudit Les Tuées.

Le 3 août 1834, à 4 heures et quart du matin, la ville est réveillée par une énorme détonation. La moitié de la fabrique avait été soufflée par une explosion soudaine.

Le maire se «transporte» sur les lieux avec le capitaine des pompiers suivi de sa compagnie avec les pompes pour arroser les décombres bien qu'il n'y ait pas d'incendie. Toute la journée du 4, les équipes s'activent au déblaiement sans désespérer. A 1 heure du matin, le 5, une autre explosion se produit à la suite d'un coup de pioche donné par Aubert gendre Gougeat; la pioche est brisée et projetée à plus de 2 mètres. Le pauvre ouvrier est mortellement blessé par les projections de pierres et décédera à l'hospice où il avait été transporté; il laisse une veuve et 2 enfants. Trois autres ouvriers ont été également blessés dont 2 grièvement et transportés eux-aussi à l'hospice. Le propriétaire, M. Montangérand, pense qu'il pourrait rester environ 140 livres de poudre fulminante dont «la force est incalculable comparative-ment à la poudre de guerre ... [Il craint] une explosion générale pouvant intéresser plusieurs bâtiments de la ville!»

Le maire prend alors un arrêté notifié au commissaire de police le rendant responsable de l'événement et demande l'avis du baron Thénard, pair de France et chimiste.

Le préfet propose la nomination d'un ingénieur des mines.

Des barrières sont érigées, l'une à l'entrée du «pavé» de la porte Percy, l'autre au bout du «pavé», proche de la ruelle aux Curées, afin d'empêcher la circulation des voitures, craignant que les cahots ne fassent écrouler les murs restants et ne déclenchent une explosion générale. Le maire impose au sieur Montangérand d'établir une palissade autour du moulin. Il institue une «garderie» afin de surveiller les lieux jour et nuit.

Monsieur Payen, ingénieur des mines à Dijon, arrive le 19 août à 11 heures du matin pour prendre la direction des opérations. Il demande qu'on lui amène près des lieux du sinistre une grande quantité d'eau, pour le lendemain matin avant 5 heures (La rivière est à 600 mètres).

Le conseil vote un crédit de 1.000 francs pour les frais de déblaiement. Le problème dut être résolu sans plus de dégâts, car on n'en parle plus.

L'année précédente, sa boutique étant située à l'angle de la Grande Rue et du quai de Saint-Florentin, M. Montangérand avait demandé le droit d'empiéter sur le domaine public, ce qui lui fut refusé. Bien au contraire, la municipalité propose, en 1835, de lui racheter sa maison pour élargir la Grande Rue et le début du quai, car «cette maison, proche du parapet du pont, gêne la circulation les jours de foires et marchés».

Les aménagements de la ville

Ils intéressent principalement:

- la voirie et plus particulièrement les routes de liaison qui furent créées en grand nombre,

- les nouvelles rues à Joigny,

- la destruction des fortifications,

- les débuts des tractations pour le chemin de fer,

- enfin la construction de l'abattoir et de l'hospice,

N'oublions pas la place faite à l'enseignement et, pour mémoire, citons un projet qui n'aboutit pas: l'assainissement des Champs Maculs.

Les voies de communication.

Nous avons vu l'importance que prenait l'entretien des routes et chemins pour les membres des administrations précédentes. Il est vrai qu'ils avaient été souvent défoncés par les nombreux déplacements des troupes françaises puis étrangères. Il faut aussi constater que leur tracé, souvent le fruit du hasard et de la coutume, n'avait pas évolué depuis deux ou trois siècles.

Ce sera le mérite des administrateurs de cette période de penser à l'aménagement du territoire et plus particulièrement des voies de communication si importantes pour les échanges commerciaux.

Dès la fin 1830, le conseil municipal de Joigny vote une aide de 10.000 francs à son homologue de Saint-Aubin-Château-Neuf pour le prolongement de la route de Mézilles-Villiers-Saint-Benoist.

Deux ans plus tard, c'est la route de Joigny à Montargis qui fait l'objet d'une rectification en la faisant passer au milieu des noues¹. Le conseil avait contribué en 1828 pour 25.000 francs à la départementale n° 12 par Béon; il consent à une nouvelle contribution de 12.200 francs à condition que la route parte du «pont de pierre». Il rajoutera 6.000 francs pour la partie située entre le pont de pierre et le pont d'Aligasse² en souhaitant un remboursement ultérieur du Département! Enfin, en 1839, la ville est autorisée à vendre 38 marronniers «pour livrer passage à la route n° 12 sur la promenade du Chapeau»

En 1835, le «chemin de grande vicinalité» de Joigny à Cerisiers par Dixmont est mis à la charge de la commune jusqu'à la sortie de la forêt d'Othe. Une commission est nommée pour étudier le tracé de cette N. 20 avec le «conducteur voyer», M. Benoist, car la route du moment passe par l'actuelle Collinière impraticable en hiver. Le tracé dans «la montagne de Joigny» est adopté; ce chemin de 6.781 mètres doit être terminé en 1840. La ville prête au Département 5.000 francs (Plus 6.000, un an après et encore 20.000 en 1842!) et met à disposition un «perrier» L'acquisition des terrains est faite par une commission chargée de leur évaluation³

1 - Actuelle zone industrielle

2 - Le pont de pierre est l'actuel pont du Tholon situé à la sortie de la zone industrielle. Le pont d'Aligasse enjambait le bras du Tholon qui suivait la route de Chamvres à l'emplacement de l'actuel rond-point des Nations.

3 - 113 personnes sont indemnisées pour moins de 100 francs, 31 pour 100 à 500 francs; 20 n'ont pas voulu traiter de gré à gré, les plus nantis.

Le premier lotissement de Joigny voit le jour cette même année en concertation avec la commission administrative de l'hospice, qui fait cadeau à la ville des terrains nécessaires à la construction des rues. Sur proposition du maire, elles sont aussitôt dénommées¹. Dans l'enquête «commodo-incommodo», seul M. Arrault-Desliers, maître de poste et voisin de l'hôpital, fait une opposition motivée, dont on ne tiendra pas compte, «étant donné l'importance du nouveau quartier»

Un projet titanesque ne verra pas le jour: l'assainissement des Champs Maculs, situés dans le prolongement de ce lotissement.

C'est à cette époque que le pont fut débarrassé de ses dernières constructions qui, à l'évidence, gênaient la circulation et que naquit le premier projet d'élargissement du pont par trottoirs en encorbellement; ils ne seront réalisés que près d'un siècle plus tard par la municipalité Garnier!

Le 7 avril 1837, M. Boucher Delarupelle, ingénieur en chef des canaux, propose **l'aménagement des quais** en amont et en aval du pont tels que nous les connaissons. Le conseil accepte si la participation financière est réduite et vote au budget 7.000 francs soit le cinquième de la somme prévue pour l'aménagement du pont et des quais. Un an plus tard ce sera 20.000 francs, malgré l'opposition d'un conseiller qui prétend qu'il y a mieux à faire comme la construction d'un marché couvert, d'un lavoir, d'un abattoir, sans compter le pavage des rues et la réparation des puits! D'autres n'y voient qu'avantages pour la navigation et la possibilité d'installer plusieurs «bateaux-lessive». La somme est finalement admise sous condition d'établir un abreuvoir et un escalier.

Les travaux dans la vieille ville.

La rue dans le château est créée en 1841 en achetant une bande de terrain de 8 mètres à M. Kreiss propriétaire du château.

Progressivement, les fortifications et le chemin de ronde sont concédés aux riverains. Nous avons vu que la porte Saint-Jacques avait été démolie pour construire la halle au «bled», ainsi que la porte aux Poissons. Ce sera le tour de la porte Percy en 1838, car son «étroitesse» gêne la circulation et elle «intercepte l'air, ce qui rend ce quartier malsain».

En même temps, on envisage la démolition du mur de la Guimbarde jusqu'à la rue des Moines. Ce qui en reste aujourd'hui a été sauvé par M. de Vathaire, qui, en 1838, avait acheté la maison Lesire, ancien prieuré de Saint-André².

1 - La quai de l'hôpital ne fait pas de problème, pas plus que les rues Chaudot et Thibault du nom des derniers maires de la ville, ni la rue Bourdois du nom du médecin du roi de Rome, bienfaiteur de l'hospice; le boulevard construit sur la digue de protection du nouveau quartier doit porter le nom de Lefebvre-Devaux, initiateur du projet. Une rue devait être dédiée à Hardoin, mais la décision fut différée.

2 - Un an avant, lors de sa mise en vente, le maire avait obtenu l'autorisation d'acheter cette propriété pour le prix de 25.000 francs pour y installer le collège et construire, derrière les casernes, les écuries constamment réclamées par les intendants militaires. L'inspecteur du Génie avait demandé l'agrandissement du quartier avec déplacement de la Guimbarde et l'expropriation de plusieurs maisons. Le conseil avait alors voté une dépense de 40.000 francs dans ce sens; mais un conseiller avait obtenu la nomination d'une commission «pour gagner du temps» Il fut exaucé.

M. de Vathaire demande à acquérir et modifier les 640 mètres de fortifications qui longent sa propriété; l'acceptation est acquise sous la condition du respect du cahier des charges concernant le chemin de ronde.

C'est encore à cette époque qu'est décidée la destruction des piliers de la porte «dite Tour Carrée»; ils seront reconstruits à l'angle des maisons. Le mur des fortifications est démoli près de la porte du Bois et le long de la mare de la porte Percy¹

Le chemin de fer

Une séance extraordinaire y est consacrée le 4 décembre 1841.

Le maire, Pierre François Marie Lacam, dit «qu'il serait avantageux pour la ville de Joigny qu'un chemin de fer soit construit dans les vallées de l'Yonne et de l'Armançon, avec embranchement sur Mulhouse et Lyon. Il propose l'abandon gratuit par la ville de tous les terrains nécessaires sur l'étendue de la commune. Il souhaite que la voie soit établie au nord du rond-point des routes royales n° 6 et départementale n° 3, sur un lieu sain, proche d'un grand centre de population...» Une commission de 3 membres est nommée pour assister le maire. Pas moins de 3 pages sont consacrées à une étude comparative des tracés par l'Yonne et par l'Aube. La commission préconise celui qui sera retenu, par les vallées de l'Yonne, le long du canal de Bourgogne et l'Ouche jusqu'à Dijon. Elle propose aussi un embranchement vers Orléans. «Le tronçon de Paris à Corbeil terminé, celui de Corbeil à Montereau devrait être fini au printemps prochain»

Mais une lettre du Marquis de Louvois d'avril 1843, président du Comité central pour le chemin de fer, défend le projet par la Brie et l'Aube. Une délégation est envoyée auprès de la commission d'enquête à Paris; elle est composée de MM. Thibault, conseiller général et ancien maire, Parisot, juge au tribunal civil et Gauné-Genty, négociant, tous membres du conseil municipal.

Que ce soit avec ou sans leur avis, leur solution est retenue, car les travaux sont entrepris et se pose le problème de la construction de la voie, qui doit être surélevée car en zone inondable. Pour la réaliser, la terre est prise sur place dans les Noues d'Abandon dans des chambres d'emprunt qui forcément seront remplies d'eau; le conseil demande que soit creusé un canal les reliant à l'Yonne pour en permettre l'écoulement². Ce sera effectivement le gros problème qui créera un énorme contentieux entre la compagnie et la ville et fera préférer le site de Migennes pour le dépôt.

1 - Cette pièce d'eau était située à peu près où se trouve actuellement le jeu de boule, au début des promenades du boulevard Lesire-Lacam; c'était une réserve d'eau pour la lutte contre les incendies; elle servait aussi de bassin d'orage, mais, de ce fait, s'embourbait facilement.

2 - Registre des délibérations 1D10 page 158.

L'abattoir. L'hospice.

Ces deux constructions seront les plus importantes réalisations des municipalités de la Monarchie de Juillet.

L'abattoir.

C'est le 12 août 1837, que le conseil vote 20.000 francs pour la construction d'un abattoir hors la ville pour pallier aux réclamations dues aux nombreuses tueries situées dans l'intérieur de la ville entraînant des «émanations infectes et insalubres pendant les temps de chaleur ..., elles risquent d'occasionner des maladies dangereuses et épidémiques»

C'est seulement quatre ans après que le maire propose de le construire entre le pont d'Aligasse et celui du port au charbon, c'est-à-dire à la Petite chaussée Sully, là où se trouve actuellement le très voyant magasin LMJ.

Après avoir pris l'avis du baron Collibeaux de Champvallon, les plans de l'architecte parisien Farouille sont pris en considération. Une commission de 4 membres est nommée pour les examiner avec l'architecte. C'est le 3 mai 1842 que tout est arrêté¹. L'implantation finalement décidée est celle que nous connaissons: au nord-est du lotissement de l'hôpital entre la digue, le quai et les rues 1 et 2, c'est-à-dire Thibault et Chaudot. Le projet est déclaré d'utilité publique, il sera financé grâce à un emprunt, les plans et devis Farouille sont adoptés, ainsi que le règlement et les tarifs. Une séance extraordinaire associe aux conseillers municipaux les citoyens les plus imposés² pour adopter le plan de financement, l'emprunt est entériné avec remboursement sur 12 ans de 10.500 francs par an. Le terrain (8 ares 10 ca) est acheté à l'hospice pour 309 francs.

Finalement, l'abattoir sera concédé en régie pour la construction et l'exploitation; aussi, le sous-préfet demande-t-il l'état des finances de la ville, le budget de la construction, ainsi que le cahier des charges du concessionnaire³. M. Roblot, chargé de la surveillance de l'exécution des travaux, tardant à fournir l'état et la situation des travaux et des devis supplémentaires, est mis en demeure par le conseil de s'exécuter sans délai.

L'hospice

On sait que depuis la Convention, le seul endroit où l'on soigne des malades est l'hôtel-Dieu Saint-Antoine, devenu Hospice d'humanité civil et militaire sous le Directoire. Devant les exigences des commissaires des guerres qui exigent toujours plus de lits militaires séparés de ceux des civils, la commission administrative de l'hospice avait d'abord essayé d'aménager ses propres locaux, mais, rapidement, avait émis, dès 1810, l'intention de transférer ses activités dans l'ancien hôpital de la comtesse Jeanne. Réquisitionné par les autorités militaires pour loger soit son personnel soit des prisonniers de guerre, la «translation» fut impossible⁴.

1 - 5 pages du registre 1D10, feuillets 126, 127, 128 y sont consacrées

2 - Il s'agit de MM Hendsch, Bouron, Emery, Mersier-Lordereau, Piochard Debèze, Arrault l'aîné, Arrault Hippolyte, Martin, Baillet, Dreux, Puisoye et Dumont

3 - AM. Registre des délibérations 1D10 et 11, feuillets 116 et 117

4 - Cf. L'histoire de l'hôpital de Joigny par B. Fleury. ACEJ. 2001

En 1841, enfin les locaux sont vides. Aussitôt les administrateurs reprennent leur projet de transfert des activités hospitalières de l'autre côté du pont. Selon la loi du 16 vendémiaire an V, les membres de la commission administrative sont nommés par le conseil municipal, la présidence étant confiée au maire es qualité. Cela facilite les relations.

En août 1841 donc, l'hospice fait part de son souhait de déménager et de consacrer 80.000 francs à des travaux d'aménagements.

La ville propose de racheter les locaux de l'hôtel-Dieu pour y installer le collège vraiment à l'étroit. De son côté, l'hospice propose la gratuité des terrains nécessaires à l'établissement des rues du nouveau quartier. Il propose, en outre, une partie de sa grande pièce d'eau, servant au lavage du linge de l'hôpital, pour l'établissement d'un lavoir municipal, le mur de séparation étant à la charge de la ville. Une commission municipale de 6 membres est créée comprenant MM. Lallier et Grenet, médecins.

En juillet 1844, le ministre de la guerre réclame pour les militaires non plus 20 lits, mais 50; les administrateurs de l'hospice, dans l'embarras, font appel au conseil municipal. Le débat est important (16 pages de compte-rendu). Le conseil s'engage à donner la somme de 20.000 francs à titre de subvention. Différentes solutions sont envisagées: exhaussement, prolongation de l'aile est. La commission administrative refuse la subvention pour faire l'extension de l'aile est; mais le conseil, à l'unanimité, renouvellera, en novembre 1844, sa proposition de subvention de 20.000 francs pour les 50 lits militaires. On verra qu'à l'évidence, il n'y a pas eu une entente parfaite entre les responsables de la mairie et de l'hospice. Le contentieux sera long et se soldera par une subvention finale de 5.000 francs seulement¹ Il y aura aussi d'importantes malfaçons; cependant le docteur Grenet fera faire le transfert des malades d'un établissement à l'autre durant l'été 1848.

L'enseignement. La bibliothèque

La diffusion de l'instruction tient une place importante dans les préoccupations des responsables municipaux de cette époque sous l'impulsion notable de Pérille-Courcelle²

C'est lui qui lança l'idée d'ouvrir une **bibliothèque publique**, début 1835, en faisant voter un budget de démarrage. Il fait choisir la salle située au nord de la grande salle de l'hôtel de ville; elle restera la seule bibliothèque pendant près de 150 ans. Cette salle «peut contenir de 1800 à 2000 volumes, dont quelques livres de prix, tels que l'ouvrage sur l'Egypte. Il présente un devis de 1400 francs pour l'exécution d'une bibliothèque en chêne, fermée par des portes vitrées. L'année suivante, toujours à la demande de Pérille-Courcelle, devenu le premier bibliothécaire, le ministre de l'Instruction Publique offre de nombreux ouvrages de sciences, littérature et poésie. En 1840, un règlement est élaboré pour «gérer la conservation des objets, livres et leur contenant en la bibliothèque»

1 - Cf Echo de Joigny, n° 51 et 52.

2 - Pérille-Courcelle est considéré comme l'historien, l'homme de culture du conseil; il est, de plus, adjoint au maire. C'est lui, aussi membre de la commission administrative de l'hospice, qui sera chargé de rédiger le texte contenu dans la première pierre du nouvel établissement posée en 1841.

C'est toujours Pérille-Courcelle qui, en mai 1842, soulève le problème du «tombeau du comte de Joigny, qui, dans l'intérêt des arts, doit être restauré et placé dans un endroit plus en vue de l'église Saint-Jean». Il est chargé de faire une étude. Trois mois après, il rend son rapport où il précise qu'il s'agit d'un «monument remarquable du XII^e ou XIII^e siècle relatif à un comte à l'origine de l'affranchissement de la ville de Joigny»¹. Il demande sa restauration et son installation dans un endroit convenable de Saint-Jean. Le conseil vote 500 francs à cet effet.

L'enseignement

C'est une préoccupation de cette municipalité. Dès 1833, naît le projet de cours gratuits réservés aux Joviniens, dans ce but, les conseillers souhaitent la «création d'un établissement d'instruction pour adulte dans le cadre du collège sous la direction du principal»: Ce sera l'Ecole supérieure. La possibilité d'utiliser le bûcher avec ouverture sur l'impasse des Chartreux est soumise à l'architecte de la ville.

Les «filles», souvent à l'écart de l'instruction, sont désormais prises en considération. Le conseil décide d'aménager le rez-de-chaussée du château donnant sur la cour nord et le premier étage côté midi, situé au-dessus de la grande pièce, qui, divisée en deux dans la hauteur pour créer un cellier, servira de logement aux institutrices. Les soeurs de la Présentation, chargées de l'instruction des filles, arrivent en août 1837; elles demandent des aménagements dans la distribution des classes: Etant donné la hauteur de la salle, elles demandent que soient installés des gradins qui permettraient de recevoir de 60 à 80 élèves. Elles demandent aussi des transformations dans leur logement, la construction d'une citerne et ... l'attribution d'un petit jardin. Un mur est construit pour séparer le corps de logis du château appartenant à la ville, du pavillon appartenant à M. Kreiss. 800 francs sont votés pour l'acquisition de mobilier. L'âge d'admission des élèves est fixé à 7 ans à la majorité de 12 voix contre 4. Devant le succès de cette école, dès 1838, une quatrième soeur est demandée.

L'école de garçons, confiée aux frères des Ecoles Chrétiennes, a un succès considérable; aussi, les trois frères chargés de l'enseignement ne pouvant suffire, le conseil décide-t-il de doubler leur nombre. Quelquefois, on embauche des instituteurs non diplômés, mais on leur demande de régulariser leur situation rapidement.

1 - Le tombeau en question semble plutôt être celui d'une comtesse, Adélaïde (ou Aélis) de Nevers, épouse de Renard (ou Raynard) IV; qui ont eu les 4 enfants qui sont représentés sur la face latérale du tombeau: Guillaume, Agnès, Gaucher et Helissent; Aélis serait morte peu après 1196 (Edouard de Saint-Phalle). Quant aux franchises, elles ont été octroyées à la ville de Joigny, en 1301, par le comte Jean II, moyennant 4850 livres.

Le budget de 1836 fait une part importante à l'enseignement: 6.000 francs sont prévus pour l'aménagement de l'école de filles, 5.000 pour l'achat de la maison Zanotte dans le but d'agrandir les écoles chrétiennes, dont le fonctionnement doit coûter 3.640 francs, compte tenu de l'embauche «d'un ecclésiastique pour instruire les élèves dans la religion chrétienne»

Il faut noter que les conseillers se réservent le droit d'admission au collège; en bénéficient en 1834, Hilaire Ablon, 9 ans, Morin, fils du coiffeur, 11 ans et Rodger, le fils du tailleur. En 1838, l'admission du fils du sieur Berthelot est votée: «Une place est vacante; ses aptitudes sont bonnes; son père et lui sont de bonnes moeurs». Notons que ce jeune homme sera tué au siège de Sébastopol.

Lors de la remise des prix de 1839, M. Saget, faisant fonction de directeur de l'Ecole supérieure, est chargé du discours; il se lance dans une violente diatribe contre les tenants du pouvoir, les accusant de «vouloir maintenir le peuple dans l'ignorance, voire de supprimer le collège». Il est renvoyé et son supérieur, le principal du collège, M. Gremet, démis de ses fonctions. En outre, le conseil décide la suppression de l'école supérieure et la création d'une quatrième chaire au collège. Le nouveau principal, M. Rémy, donne ses impressions: le niveau général est faible, les élèves externes devraient être soumis au même régime que les pensionnaires et ... son logement devrait être «approprié».

En 1845, une commission est nommée pour étudier les causes de la «décadence» du collège; l'inspecteur d'académie a quelques griefs envers le principal; la réorganisation de l'établissement est projetée.

Rappelons que la ville a décidé d'acheter l'hôtel-Dieu Saint-Antoine à l'hospice pour y installer le collège trop à l'étroit dans l'immeuble Davier. 12.000 francs sont inscrits au budget de 1848 pour aménager un hôpital en établissement d'enseignement.

Une salle d'asile (nom des maternelles de l'époque) est créée dans le château où 50 enfants nécessiteux sont admis.

La garde des enfants en bas âge posait un réel problème. Des initiatives privées y suppléaient, lorsque la commune était défailante. C'est ainsi qu'une jeune femme, Louise Moreau, avait ouvert une «petite école» place du Pilori, dans le haut de la rue de la Tuerie, dans l'arrière boutique de son père, boulanger; elle y recevait de jeunes enfants qui avaient généralement de 3 à 5 ans. Le 1er septembre 1830, à la suite de travaux dans la cave d'une maison voisine, trois maisons s'écroulent dont celle du boulanger Moreau. L'institutrice et 20 de ses élèves y trouvèrent la mort. Ce fut un drame épouvantable dans la ville de Joigny; Pérille-Courcelle y consacre 30 pages de ses mémoires (1). La ville racheta les ruines pour y aménager la **place des Innocents**.

Notons, pour clore ce chapitre consacré à l'enseignement sur une note moins triste, la décision du conseil de placer, dans la bibliothèque, le portrait du jeune Jovinien Libert, élève de rhétorique au lycée Henri IV, qui n'obtint pas moins de 4 prix au concours général!

1- Pages 250 à 280

L'assainissement de la plaine des Champs Maculs

Dès 1839, le conseil municipal reçoit M. Benoist, agent voyer de 1^e classe; il est venu expliquer ses plans d'assainissement des Champs Maculs, en drainant et canalisant les eaux pour les faire «aboutir en aval après le barrage prévu à Epizy» Il prévoit un budget de 14 à 15.000 francs.

Une commission est désignée pour étudier «les travaux préparatoires au dessèchement (sic) de la plaine» Il s'agit essentiellement des Champs Maculs -vraisemblablement les Noues d'Abandon à partir de l'ancienne route d'Auxerre- inondés une bonne partie de l'année.

L'étude faite par l'agent voyer de l'arrondissement «démontre que l'on peut créer en quelque sorte un sol riche et vierge, y puiser des produits incalculables et faire disparaître en même temps un foyer d'infection dont le faubourg du pont n'a que trop longtemps senti les effets». Cette étude est encourageante. On retient un budget de 15.000 francs, mais auparavant la commission est chargée de prendre contact avec la commune de Champlay afin de savoir si elle est prête «à rendre à ses eaux leur cours naturel, à faire détruire le vanage notamment établi par le propriétaire de la ferme dite de Colombine et à empêcher que les eaux qui naissent sur son territoire ne soient rejetées sur celui de Joigny, contribuant à inonder, quand elles devraient s'écouler par le ruisseau qui longe les propriétés des riverains ...Il s'agira tout au plus de crues lorsque le vanage aura été détruit».

L'entente ne devait pas être excellente entre les deux communes, car Champlay interdit, l'année suivante, «parcours et vaine pâture» aux troupeaux de Joigny; en réponse, Joigny en fait autant pour tous les habitants des communes voisines.

En novembre 1846, pourtant, le conseil adopte les plans d'assainissement des Champs Maculs présentés par M. Benoist, agent voyer; 7 ans après les premières démarches.

Nous savons bien, au demeurant, que rien ne fut réalisé. Les problèmes d'inondations liés à la construction du chemin de fer, qui, surélevé, jouait le rôle d'une digue et les âpres discussions avec les responsables du PLM, qui suivirent, eurent certainement raison de ce beau projet.

Avant de terminer cet inventaire non exhaustif des réalisations faites à cette période, n'oublions pas la création de la caisse d'épargne et la construction de la sacristie et de la chapelle axiale du chevet de Saint-Jean, qui occupa une partie non négligeable du temps des édiles.

Les divers recensements méritent aussi mention:

En 1831, la ville, ayant été divisée en 9 sections avec 3 commissaires recenseurs chacune, le recensement a été fait en une dizaine de jour, la population s'élevait alors à 5.537 habitants.

En 1841, les chiffres sont les suivants:

- Population agglomérée 5.376 habitants
- Population des hameaux 383 habitants
- La garnison compte 880 hommes
- Les employés à la construction du barrage sont au nombre de 162
- Au total: 6741 habitants.

C'est le chiffre qui paraît dans l'annuaire de l'Yonne. Il inquiète les conseillers qui s'empressent de réagir, car certaines contributions sont proportionnelles à la population. Le préfet les rassure en précisant que, pour les questions fiscales ou électorales, il est toujours procédé au retranchement «des populations de la garnison de passage ou de dépôt». Il faut noter la remarquable stabilité de la population jovinienne sur plusieurs siècles jusqu'à la dernière guerre mondiale.

En conclusion, on peut constater que ces 34 années qui succèdent à l'Empire assurent la consolidation de l'installation de la bourgeoisie à la tête de l'administration communale, soit directement par le choix de l'administration centrale, soit par la restriction électorale dû au régime censitaire. On note bien quelques velléités d'indépendance des édiles, surtout pour limiter les dépenses qui ne profitent pas directement à la ville. Il en est ainsi notamment des dépenses militaires, qui sont conséquentes, mais, qui finalement, seront forcément toujours prises en considération. Dans ce domaine, la Restauration et la Monarchie de Juillet ne seront pas en reste vis à vis de l'Empire.

Pas plus que lors des périodes révolutionnaires et napoléoniennes, il n'y eut de troubles publics importants, ni d'atteintes aux personnes. Certes, lors des changements de régimes, les responsables sont plus ou moins bousculés, voire évincés, mais on les retrouve rapidement aux postes de responsabilités.

Cela concerne environ 30 à 40 personnes, qui ont la mainmise sur le commerce local ou qui détiennent les principaux postes de responsabilité administrative ou judiciaire. Ils descendent, la plupart du temps, de leurs homologues de l'Ancien Régime, ou de ceux qui ont profité des périodes favorables à l'agiotage, qui, avec l'acquisition de biens nationaux, a permis de bâtir de substantielles fortunes.

Le petit peuple, quant à lui, reste dans la misère; c'est l'un des soucis majeurs des édiles aux approches de l'hiver surtout. Les aides matérielles sont souvent difficiles à financer; une plus grande place est faite aux ateliers de charité, essentiellement l'entretien des routes et chemins.

C'est là, l'un des grands soucis des conseils municipaux: Les voies de liaison ont été plus ou moins défoncées par les convois militaires et leur tracé a souvent peu varié au cours des siècles; aussi, verra-t-on la mise en route d'une véritable politique d'aménagement du territoire, avec, notamment, les débuts du chemin de fer.

L'aménagement intérieur de la ville ne verra pas que des initiatives heureuses avec la destruction des magnifiques portes de la ville, témoins du Moyen-Age ou de la Renaissance. La seule partie des fortifications préservée le sera grâce à une initiative privée.

Par contre, il faut noter un véritable engouement pour les équipements nouveaux: la Halle aux Grains avec le théâtre, les abattoirs publics, l'hôpital construit de 1841 à 1848, résolument à la pointe du progrès, l'installation du tribunal dans l'ancienne église des Religieuses, enfin le transfert du collège dans des locaux plus vastes. N'oublions pas l'aménagement des quais, qui

n'ont pas nécessité de réparations jusqu'à maintenant, et la suppression des portes de la ville du XVIII^{ème} siècle réemployées comme grilles pour clore «le marché au bled».

Si l'enseignement secondaire a été particulièrement amélioré avec le nouveau collège, l'enseignement primaire a, lui aussi, été l'objet de toutes les sollicitudes avec l'agrandissement de l'école des garçons, la création d'une école de filles, la première salle d'asile (maternelle).

N'oublions pas non plus la naissance de la bibliothèque municipale et les prémices d'un musée sous l'impulsion de Pérille-Courcelle.

Les activités prennent un certain essor avec, comme corollaire, une petite augmentation de la population. Après les guerres de la Révolution et de l'Empire, cette période plus calme permet à nos édiles jovinien de restructurer leur ville, toujours dans le sens favorable au commerce. L'aisance n'est pas revenue; les plus pauvres sont encore assez misérables.

Pourtant, personne n'envisage le retour à l'Ancien Régime. Même certains Légitimistes collaborent avec le régime nouveau de la Monarchie de Juillet. Ce dernier semble créer une ouverture avec l'adoption du drapeau tricolore et le retour des élections, même si elles ne concernent qu'une minorité de privilégiés.

Les esprits «éclairés» ne semblent cependant pas s'en contenter; ici comme à Paris, on souhaite le retour de la démocratie que la Monarchie de Juillet n'a pas su redonner. Il y a des frustrations, mais il y a aussi des rivalités qui naissent. Deux tendances s'affrontent en coulisse, que l'on verra bientôt au grand jour: les républicains convaincus avec à leur tête, Dominique Grenet, et les nostalgiques de l'Empire et de la France triomphante.

